

PIC

Protection Individuelle & Collective

> www.pic-magazine.fr

> info@pic-magazine.fr

n° 68 - Mai / Juin 2011 - 20€



Femmes : se protéger sans perdre son identité p.22

Entretien → Jörgen Mareau / VINCI Construction France p.18

EPI → Workwear : le « Tout-en-Un » est-il la solution ? p.40

Psycho → Harcèlement moral : éléments de preuve nécessaires p.56

La sécurité de vos salariés passe aussi par l'entretien de leurs vêtements !

expertise
15 ans
expertise

Adoptez la Carte Pressing Pro,
une solution de nettoyage sur-mesure pour :



Répondre à vos obligations légales d'entretien des tenues :

- Articles R4323-95 et L4122-2 du Code du Travail

Prévenir les risques professionnels :

- Respect des normes de nettoyage et de séchage pour préserver les qualités techniques de protection des vêtements
- Réduction des risques CMR* liés à l'entretien ménager

Maîtriser vos coûts :

- Tarif national négocié auprès de nos 1 300 pressings affiliés
- Zéro contrainte opérationnelle
- Zéro risque de perte des vêtements
- Zéro stock de tenues inutile

NOUVEAUTÉ 2011 :

Traçabilité du nettoyage des EPI
dans notre réseau de pressings affiliés**

Retrouvez-nous à Préventica Rennes
sur le stand D 15.



CONTACT

Tél. : 01 74 31 85 14

Site Internet : www.ticketcleanway.fr

agenda

mai

Préventica / Prévent'Ouest Rennes

18/05 au 19/05/2011
Rennes

Le salon français bi-annuel de référence en matière de prévention, protection, sécurité et santé au travail. Il se double d'un congrès généralement très riche.

> infos :

www.preventica.com

Techtextil 2011

24/05 au 26/05
Francfort (Allemagne)

Le rendez-vous européen pour les textiles techniques et non tissés.

> infos :

techtextil.messefrankfurt.com

3ème Congrès Francophone sur les TMS

26/05 au 27/05
Grenoble - Centre de
congrès WTC

Échanges et pratiques sur la prévention des TMS

> infos :

www.congres-tms.fr

juin

Les Pratiques de l'inspection H&S dans les Collectivités locales

08/06 au 08/06/2011
Paris

Journée thématique, conférence de l'association ResPECT

> infos :

www.respect-prevergo.org

Colloque Securivet

28/06 au 29/06/2011
Paris

Le colloque biennal des utilisateurs et producteurs de vêtements de protection

> infos :

www.securivet.fr

septembre

Préventica / Lyon

27/09 au 29/09/2011
Lyon

Le salon français bi-annuel de référence en matière de prévention, protection, sécurité et santé au travail.

> infos :

www.preventica.com

Il était temps !

Oui, il était temps que le monde des EPI s'intéresse d'un peu plus près à la femme et à sa protection dans l'univers professionnel ! Fabricants et distributeurs, mais aussi responsables QHSE et animateurs sécurité sentent bien, on le lira dans ces pages, que la majorité des EPI a d'abord été conçue pour les hommes et que ces dames ont été priées de « faire avec ». La situation change progressivement et, qu'il soit question de taille, de morphologie, de design ou de confort, les équipements féminins se multiplient : chaussures, vêtements de travail ou de protection, gants, masques, lunettes... L'EPI au féminin est en train de devenir un marché et c'est la meilleure chose qui puisse lui arriver ! Viendra le jour où la plupart des équipements, ou presque, existeront dans leur version féminine. Ce ne sera pas un luxe : près d'un travailleur sur deux est une femme !

Ce numéro est aussi l'occasion de donner un nouveau coup de projecteur sur Préventica en vous conviant à y faire un tour, particulièrement si, comme la moitié des visiteurs, vous êtes de la région. Il n'y a pas 50 façons de faire reconnaître et exister son métier : la meilleure est de l'exercer de son mieux ; ensuite, il est bénéfique de rappeler aux observateurs éventuels - et il y en a - que votre activité existe et que vous n'êtes pas tout seul dans votre coin. Venez rencontrer vos homologues et vos fournisseurs ! Participer à un salon, c'est une façon de voter pour votre métier, que ce salon s'appelle Préventica ou Expoprotection : lorsque l'on additionne tous les visiteurs de ces événements, on se sent moins seul et l'on comprend qu'on est dans une tendance bénéfique.

Tout le monde s'en portera bien et vous le premier : la santé d'un salon professionnel est une des manières de sentir la santé d'un secteur ou d'une activité. Nous avons tous besoin (professionnels de la prévention et de la santé au travail, fabricants et distributeurs, media spécialisés) d'être entendus. Profitons-en : la scène est là et l'on nous tend le micro !

Nous espérons vivement vous retrouver à Rennes dans quelques jours. D'ici là, bonne lecture !



Guillaume Taslé d'Héliand
Rédacteur en chef

gth@pic-magazine.fr



Magazine édité par TP Media

91, rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris - Tél.: +33 (0)1 45 23 33 78 - Fax: +33 (0)1 48 00 05 03 - info@pic-magazine.fr

Tous droits de reproduction, textes et illustrations, même partiels, sont soumis à l'accord préalable de la publication.

BIMESTRIEL DE LA PROTECTION DE L'HOMME AU TRAVAIL - N° 55 - Février / Mars 2009

Commission Paritaire : 0310 T 79 570 - ISSN 1629-1603 - Directeur de la publication : Vincent PERROTTE

ÉDITION / DIRECTION DE LA RÉDACTION : Guillaume TASLÉ D'HÉLIAND - Tél.: +33 (0)1 45 23 33 78 - E mail : vp@pic-magazine.fr

MAQUETTE ORIGINALE : Eric MERKI - Crédit photo couverture : D.R.

PUBLICITE : Vincent PERROTTE - Tél.: +33 (0)1 45 23 33 78 - E mail : js@pic-magazine.fr

ABONNEMENTS & ADMINISTRATION : Janyls SEBILO - Tél.: +33 (0)1 45 23 33 78 - E mail : js@pic-magazine.fr - Abonnement 1 an : 119 € TTC

IMPRESSION : Imprimerie de Champagne - Z.I. Les Franchises, 52200 Langres - Ce n° comporte trois encarts : Master Pro, Préventica, MSA Gallet



Travaillez à tête reposée



VERTEX

Casque confortable pour les travaux en hauteur

Bénéficiez d'un confort de port hors pair grâce à sa conception suspendue et à sa coiffe textile 6 points ultra-enveloppante. Pour une tenue optimale dans l'action, son système de réglage CenterFit assure le centrage parfait du casque sur la tête. Extrêmement modulable, il permet d'intégrer une lampe frontale PIXA, une visière de protection VIZIR et des protections auditives.

Disponible en 2 versions : VERTEX BEST et VERTEX VENT (ventilé).

www.petzl.com/VERTEX

PETZL®

sommaire

NUMÉRO 68
MAI / JUIN 2011



Actualités

- Pénibilité : les conditions de départ à 60 ans sont fixées p. 6
- EPR à Flamanville : 25% d'accidents non déclarés ? p. 7
- RPS : l'Assemblée achève son rapport p. 8
- Accidents du travail : l'application du bonus / malus précisée p. 12
- Etiquettes : le règlement CLP modifié p. 12
- Trophée des meilleurs responsables SST : inscrivez-vous ! p. 16
- AFCO : une bannière pour les coordinateurs SPS p. 17

Entretien



Jörgen Mareau p. 18
Directeur du Service Prévention,
VINCI Construction France
→ « Zéro accident est le seul objectif envisageable »

Dossier

Femmes : se protéger sans perdre son identité p. 22

Préventica : cap à l'ouest p. 30

Protection individuelle

Workwear : le « Tout-En-Un » est-il la solution ? p. 40

métier

Agriculture : ouvrir le champ de la prévention p. 44

Protection collective

Chutes de plain-pied : un risque à ne pas prendre de haut p. 48

Management

**Marier efficacité et bien-être au travail :
un management de raison** p. 52

Psycho

Harcèlement moral : éléments de preuve nécessaires p. 56

Quoi de neuf ?

La main sûre dans un gant de velours p. 60

Veille juridique

Ce qu'il vous faut savoir des lois, règlements, normes... p. 64

Pénibilité : les conditions du départ à 60 ans sont fixées

Les trois décrets et l'arrêté définissant les conditions d'un départ à la retraite à 60 ans en raison de la pénibilité sont parus le 1er avril au JO. Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er juillet 2011. Nous reviendrons dans le prochain n° sur le décret sur la prévention de la pénibilité dans les entreprises (qui définit le contenu de l'accord ou du plan d'action que les entreprises devront signer ou mettre en œuvre si elles veulent échapper à la pénalité de 1%).

> Pourront bénéficier d'une retraite à taux plein dès 60 ans (même s'ils n'ont pas tous leurs trimestres) les salariés pouvant justifier d'un taux d'IPP au moins égal à 20 %.

Ce taux peut être atteint par l'addition de plusieurs taux d'IPP reconnus à la suite d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail ayant entraîné des lésions identiques à celles indemnisées au titre d'une maladie professionnelle. Dans ce cas, un taux d'incapacité permanente au moins égal à 10 % devra avoir été reconnu au titre d'une même maladie professionnelle ou d'un même accident de travail.

> Pourront aussi bénéficier d'une retraite à taux plein dès 60 ans les salariés justifiant d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 10 %. Ils devront toutefois satisfaire les conditions suivantes :

- le taux de 10 % doit être atteint au titre d'une même maladie professionnelle ou d'un même accident du travail
- pouvoir justifier avoir été exposé pendant 17 ans à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels ;
- l'incapacité permanente doit être directement liée à l'exposition à ces facteurs de risques professionnels ;
- le salarié devra passer devant une commission pluridisciplinaire dont l'avis s'impose à la caisse de retraite. Devant cette commission, le salarié devra justifier de sa situation.

Pour financer ce départ anticipé à la retraite pour pénibilité, une quatrième majoration est créée pour le calcul de la cotisation AT/MP. Elle s'ajoutera au trois majorations existantes, à compter de la tarification 2012.

Facteurs de risque :

La liste fixée par décret

La liste des « facteurs de risque pris en compte dans le cadre du droit à retraite anticipée pour pénibilité ainsi que pour la mise en œuvre d'un suivi des expositions des travailleurs » est désormais connue : elle a été fixée par le deuxième décret (n° 2011-354 du 30 mars, publié au JO du 31 mars 2011). Les facteurs de risque désormais considérés sont les suivants :

> Contraintes physiques marquées :

- manutentions manuelles de charges (art. R. 4541-2) ;
- postures pénibles définies comme positions forcées des articulations ;
- vibrations mécaniques mentionnées (art. R. 4441-1).

> Environnement physique agressif :

- agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées (art. R. 4412-3 et R. 4412-60) ;
- activités exercées en milieu hyperbare (art. R. 4461-1) ;
- températures extrêmes ;
- bruit (art. R. 4431-1).

> Rythmes de travail

- travail de nuit (art. L. 3122-29 à L. 3122-31) ;
- travail en équipes successives alternantes ;
- travail répétitif, caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini.

Pénibilités physiques

35% des 50-59 ans sont exposés sur une longue durée !

Plus d'une personne sur trois, âgée de 50 à 59 ans, déclare avoir été exposée pendant au moins 15 ans à des pénibilités physiques (travail répétitif, travail de nuit, produits nocifs ou toxiques, travail physiquement exigeant), avec des effets sur la santé et l'emploi. C'est une enquête « Santé et Itinéraire professionnel », réalisée en 2007 et rendue publique par la Dares (études du ministère du Travail), qui révèle que parmi les personnes de 50 à 59 ans ayant connu au moins 10 ans d'emploi, 35% déclarent avoir été exposées pendant au moins quinze ans à une ou plusieurs pénibilités: travail physiquement exigeant (23%), produits toxiques ou nocifs (12%), travail répétitif (11%), travail de nuit (9%).

Parallèlement, 40% des 50-59 ans indiquent avoir cumulé au moins deux pénibilités physiques durant leur parcours professionnel. Les femmes (28%) seraient généralement moins concernées que les hommes (42%) car elles sont moins longtemps en emploi durant leur parcours professionnel et moins nombreuses dans les secteurs comme la construction ou l'industrie.





EPR à Flamanville : 25% des accidents non déclarés ?

L'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) enquête sur le chantier du réacteur nucléaire EPR à Flamanville (Manche), où un accident sur quatre ne serait pas déclaré !

Chef de la division régionale de l'ASN à Caen, Simon Huffeteau a bien confirmé qu'une « enquête est en cours sur une sous-déclaration d'accidents sur le chantier de l'EPR ». Le chiffre de 25% d'accidents non déclarés, communiqué par un inspecteur du travail (placé sous l'autorité de l'ASN) aux syndicats, est « un ordre de grandeur, un chiffre susceptible d'évoluer car il doit être recoupé », confirme Simon Huffeteau, qui se refuse toutefois à en dire plus, soulignant que « L'enquête n'est pas terminée ».

A l'origine, c'est l'un des inspecteurs du travail (rattaché à l'ASN) qui, constatant « des écarts » a entamé une enquête « il y a quelques semaines ». Le chef de la division régionale de l'ASN confirme l'intention de l'Autorité de transmettre son enquête à la justice, une fois celle-ci achevée. Un inspecteur du travail aurait aussi indiqué aux syndicats qu'une dizaine d'entreprises sur le chantier étaient concernées.

Pilote du génie civil sur le chantier, Bouygues a aussitôt précisé que les non-déclarations d'accidents ne sont pas le fait de l'entreprise mais relèvent d'initiatives personnelles et il a rappelé à tous les intéressés la procédure de déclaration des accidents du travail. Le groupe de BTP ajoute pour se défendre que « 20 personnes sont totalement dédiées à la sécurité sur le chantier et les consignes sont régulièrement rappelées ». Pour sa part le maître d'œuvre, EDF, souligne que le directeur du chantier a été remplacé il y a quelques mois. Le chantier compte 3.256 personnes hors EDF, dont un tiers d'intérimaires et un tiers d'étrangers. Les syndicats, eux, dénoncent des pressions exercées sur des ouvriers et rappellent qu'il y aurait eu notamment parmi les accidents « un malaise cardiaque et une blessure de 12 cm. » Rappelons que par ailleurs, une enquête préliminaire est en cours sous la houlette du parquet de Cherbourg, après le décès le 24 janvier sur le chantier d'un intérimaire de 37 ans.



GANTS A USAGE SPECIFIQUE

TEGERA®
by ejendals

TEGERA® 9196 CONFÈRE AU POIGNET UN
SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE



TEGERA® 9180 RÉDUIT LES VIBRATIONS

VibroThan™



TEGERA® 9185 ABSORBE LES COUPS

ImpactoThan™



© ejendals inhouse 2011

www.ejendals.com

jean-louis.bodquin@ejendals.se

Risques psychosociaux : l'Assemblée achève son rapport

Quelques jours après le rapport d'experts sur les RPS remis à Xavier Bertrand, une mission parlementaire finalise son rapport sur le même sujet. Les parlementaires préconisent notamment la formation des managers et le renforcement des moyens accordés aux CHSCT. Le ministre ne va pas tarder à y avoir droit... C'est la « vague de suicides » à France Télécom, fin 2009, qui avait mis le feu aux poudres et conduit la commission des affaires sociales de l'Assemblée

blée nationale à créer une mission d'information sur le sujet. Près de 18 mois plus tard, les élus ont fini de plancher et sont sur le point de rendre leur rapport.

Manque de formation des managers

« Le constat est unanime sur les lacunes actuelles de la formation des managers en matière de santé et de gestion des ressources humaines » a indiqué le rapporteur Guy Lefrand, député UMP de l'Eure, entendu mi-avril par la mission d'information. Selon les députés, les défaillances du management, combinées à « l'organisation et la charge de travail dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrue » expliqueraient que le travail puisse être une cause de suicide. Ce serait même le cas pour 400 d'entre eux...

En conséquence, le rapport recommande que l'Etat organise une « labellisation des écoles qui mettraient en place un module de formation sur la santé au travail et la gestion des équipes ». Et pour les entreprises qui mènent des actions de prévention des RPS, un label « Santé et qualité de vie au travail » pourrait être délivré par L'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail).

Renforcer les CHSCT

Considérant qu'il faut à la fois « développer la prévention » des RPS et « améliorer la prise en charge des victimes », les parlementaires préconisent plusieurs mesures. Parmi celles-ci, le renforcement des moyens d'action des CHSCT en accordant à leurs membres des délégations horaires plus importantes. Pour ces élus, qu'il conviendrait selon eux d'élire au suffrage direct, ils recommandent aussi des formations spécifiques sur les risques psychosociaux.

Autre mesure recommandée, la modification de l'article L. 4612-6 du code du travail, afin que les employeurs « traitent spécifiquement des RPS » dans les deux rapports qu'ils doivent chaque année au CHSCT : le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, d'une part et le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, d'autre part.

Maladies professionnelles ?

Enfin, estimant qu'il est difficile de faire la part « entre les causes liées à la vie privée et celles liées à la cause professionnelle », les parlementaires résistent un peu à l'idée de reconnaître ces troubles comme des maladies professionnelles. Leur entrée dans le tableau des pathologies inhérentes aux risques psychosociaux n'est pas acquise...

Le concept audiPack, une gamme adaptée à tous les corps de métiers.

> Earpro

La courbe de réponse acoustique unique du filtre breveté EarPro permet l'auto-adaptation au bruit, cet antibruit permet de couper efficacement les bruits graves et aigus traumatisants pour l'audition et favorise la communication ainsi que le confort au quotidien.
But : protéger l'acuité auditive de l'agent équipé.

Existe aussi :

- > Filtre Ai (anti-impulsionnel)**
 Traitement et écrêtage des dB(C).
 Acier/choc/TP/BTP
- > Earpro Tel**
 Spécifique à la communication téléphonique

L'innovation au service de votre audition.

Contactez-nous sur : www.auditech-innovations.fr

auditech innovations
 36, rue de la forge fêret
 BP90
 76520 BOOS
 Tél. : (0)2 35 60 57 24
 Fax : (0)2 32 08 42 83



C'est à la demande de Xavier Bertrand que la DGT s'est penchée sur les accords « stress », conclus un peu à la hâte. Bilan mitigé...

ACCORDS « STRESS » : ENCORE UN EFFORT...

Xavier Bertrand a dressé fin avril le bilan des accords « stress » auxquels le gouvernement avait convié les entreprises de plus de 1.000 salariés il y a un peu plus d'un an. Mitigé. La Direction générale du Travail s'est penchée sur un tiers des 600 accords, qui avaient été conclus, un peu rapidement et souvent à l'unanimité... L'opération de communication et de sensibilisation a été un relatif succès, mais il reste du chemin à faire pour transformer les choses : le CHSCT est plus souvent un wagon qu'une locomotive, les directions générales sont relativement peu impliquées, les salariés eux mêmes sont souvent relégués à l'arrière plan et n'ont guère d'espace d'expression... Bref, l'exercice, pour se montrer conforme aux attentes exprimées dans un délai si court aurait souvent été un peu théorique et formellement académique. Une des conclusions, néanmoins, est proche de celle des parlementaires : la formation du personnel d'encadrement émerge comme une probable nécessité...

Les accords conclus seront-ils suivis d'effets ? Le temps le dira et la direction générale du travail y veillera de son mieux. Les grosses entreprises qui n'avaient pas joué le jeu à l'heure devraient, pour leur part, recevoir prochainement un courrier d'incitation de la DGT.

Japon : quelles précautions prendre ?

Les entreprises ayant du personnel revenant du Japon ou celles devant prendre en charge des colis en provenance de là-bas ont quelques précautions à prendre pour éviter toute contamination : les professionnels qui reviennent du Japon sont susceptibles d'avoir été exposés à des rayonnements.

Les recommandations publiées par l'INRS sur son site internet concernent les risques suite aux rejets radioactifs de la centrale nucléaire de Fukushima sont complètes :

- > quelle conduite tenir lorsque l'on revient du Japon ?
- > Quels contrôles prévoir sur les colis et bagages en provenance de là-bas ?

Le site de l'INRS www.inrs.fr est tout à fait complet sur cette question. Il fournit aussi les numéros de téléphone pour contacter la cellule médicale de l'IRSN :

01 58 35 84 48 - 01 58 35 81 35 - 01 58 35 75 28.

LA 1^{ÈRE} SEMELLE FEMME
SUR LE MARCHÉ DES EPI

WOMEN PERFORM SEMELLE SPÉCIAL FEMME





JLFPro
LA RÉFÉRENCE SANTÉ DU PIED

PREVENT'QUEST
PARC DES EXPOSITIONS DE RENNES
STAND C09

www.jlf-pro.com

Eclairage

Lampes fluocompactes : à surveiller

La CSC (Commission de la sécurité des consommateurs) a publié un avis sur la sécurité des personnes dans le cadre de l'utilisation de lampes fluocompactes. Elle recommande aux pouvoirs publics de déterminer les valeurs maximales d'exposition aux vapeurs de mercure acceptables dans l'air ambiant et elle encourage les professionnels à fabriquer des lampes contenant le moins de mercure possible et émettant des rayonnements électromagnétiques moins intenses.

Directive biocides

Directive biocides: 14 substances bientôt interdites

Ce sont 14 substances biocides entrant dans la composition de nombreux produits à usage professionnel qui ne pourront plus être commercialisées sur le marché européen, à partir du 1er novembre 2011, faute d'avoir déposé le dossier d'agrément exigé par la réglementation européenne sur les biocides. Toutefois, avec l'arrêté du 28 décembre 2010, la France autorise encore l'emploi des produits en question jusqu'au 1er mai 2012. Informations complémentaires : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:291:0047:0048:FR:PDF>

Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

La Journée mondiale 2011 de la sécurité et de la santé au travail avait pour thème le SGSST (Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail. Voir ci-dessous) et sa mise en œuvre en tant qu'outil permettant une amélioration continue de la prévention des maladies et lésions liées au travail.

Le BIT a célébré la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail le 28 avril pour promouvoir la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles à l'échelle planétaire. L'objectif était de donner un coup de projecteur international sur les tendances émergentes dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

La célébration de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail du BIT et elle vise à promouvoir le développement d'une culture de prévention mondiale en matière de sécurité et de santé associant toutes les parties prenantes.

LE SGSST À L'HONNEUR

Le SGSST est une méthode de prévention visant à instaurer des mesures de sécurité et de santé qui se déclinent en quatre étapes et font appel à la notion d'amélioration continue. Ses principes sont fondés sur le cycle dit du PDCA : Planifier, Développer, Contrôler, Ajuster. Son objectif consiste à établir un mécanisme global et structuré en vue d'une action conjointe de la direction et des travailleurs dans l'application de mesures de prévention.

Le SGSST peut constituer un outil efficace pour la gestion des dangers spécifiques à une branche, un processus ou une organisation. Pour marquer cet événement, le BIT avait préparé une affiche et d'autres produits promotionnels.

BOÎTE À OUTILS PÉNIBILITÉ

Une «boîte à outils pénibilité» sera mise à la disposition des entreprises et des partenaires pour les aider à négocier des accords sur la pénibilité.

Elle sera accessible sur le site www.travailler-mieux.gouv.fr dans les jours prochains, dès la publication de tous les décrets.

Simple. Sûr. Efficace.

EASYSAFE

Nouveau

Changement de lame sans accessoires

EASYSAFE
réf. 121001

Ressort en plastique pour un guidage optimal du produit à couper vers le tranchant

Tranchant protégé en permanence :

- ✓ Pas de risque de blessure pour l'utilisateur
- ✓ Pas de risque de détérioration du produit déballé

Un outil polyvalent pour la coupe **en toute sécurité** du film des palettes, des liens et des bandes adhésives

MARTOR®

ZI • 67110 Gundershoffen • 03 88 72 96 34 • martor@martor.fr

www.martor.com

Transporteurs

Plus de 10 % des routiers victimes d'un accident

Sur la période 2006-2008, plus d'un conducteur routier sur dix a été victime d'un accident du travail (12% en 2006 et 11% en 2007 et 2008).

Les accidents du travail frappent davantage les conducteurs de messagerie que les autres types de conducteurs (18 % en 2006, 17 % en 2007 et 13% en 2008). Chez les conducteurs « longue distance », le taux d'accident tourne autour de 9%.

En 2007 et 2008, 2% des conducteurs déclarent que l'accident a entraîné un arrêt maladie. Près de 40% des accidentés ont dû arrêter de travailler plus d'un mois à la suite de leur accident. Les arrêts inférieurs à une semaine concernent moins de 10% des conducteurs arrêtés.

Parmi les conducteurs déclarant avoir eu un accident, plus de 8 sur 10 précisent l'avoir eu au cours d'une opération de déchargement-chargement.

La moitié des conducteurs routiers déclarent avoir suivi des actions de prévention au cours de l'année. L'action de prévention « port des équipements de protection individuelle : gants, chaussures, casque, gilet fluo... » est l'action la plus fréquemment citée. Une large majorité des conducteurs est satisfaite de ses horaires et de son temps de travail (80%).

Ces chiffres proviennent de l'enquête « Les conditions de travail des conducteurs routiers salariés du transport routier de marchandises » publiée par le ministère en charge des Transports. Les données ont été recueillies par le biais d'interviews en face à face et par téléphone.

10è DuPont Safety Awards

Dépôt des candidatures

Pour encourager l'innovation et les initiatives en matière de sécurité, DuPont Sustainable Solutions renouvelle le trophée intitulé « DuPont Safety Awards » qui va connaître sa 10è édition en septembre 2011 à Istanbul, lors du XIXè Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail.

Les candidatures sont ouvertes et la date limite de dépôt de dossier est le 31 mai pour la première étape. Les prix sont regroupés en cinq catégories dont l'impact sur le développement durable, l'évolution de la culture ou encore l'amélioration de la performance. Les lauréats français des éditions antérieures incluent notamment Danone, Colas Sud-Ouest et plus récemment PSA (2010).

Informations : <http://osha.europa.eu/en/news/10th-annual-dupont-safety-awards>

Secteur du nettoyage

Passer au travail en journée

Désireuse de voir passer les entreprises de propreté du travail en horaires décalés à un travail en journée, la FEP (Fédération des entreprises de propreté et services associés) propose une « boîte à outils » au service des donneurs d'ordre et entreprises du secteur. On y trouve un jeu de fiches correspondant aux étapes nécessaires pour le passage vers un travail en journée et des outils pour s'engager dans la démarche (questionnaires, guides d'entretiens...). <http://www.proprete-services-associes.com/le-developpement-durable/boite-outils-travail-en-continu>

Couteaux sécurisés en matière composite alimentaire détectable

NOUVEAU



PREMIÈRE GAMME FRANÇAISE ET EUROPÉENNE



Médocain

Couteau de sécurité en matière composite alimentaire et détectable à gâchette avec une lame rétractable automatiquement pour ouvrir les emballages. Nez et porte lame en métal alimentaire.



Cenon

Couteau de sécurité jetable en matière composite à 3 fonctions : défilmer, dessangler et déchirer les adhésifs d'emballage.



Sernin

Couteau de sécurité métallique en bi-matière alimentaire et détectable à 3 fonctions : défilmer, dessangler et déchirer les adhésifs d'emballage.

PRÉSENT À



Prévent'Ouest

RENNES

18 & 19
MAI
2011

stand
E14

RESPECTENT LE RÈGLEMENT CADRE N°1935-2004 (CE)
DU 27 OCTOBRE 2004

Les premiers couteaux de sécurité en matière composite apte au contact alimentaire et détectable sont à découvrir dans notre dernier catalogue.

DEMANDEZ-LE !

Mure
& Peyrot

LA PERFORMANCE EN TOUTE SÉCURITÉ

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU TOUTE COMMANDE,
APPELEZ DÈS MAINTENANT AU 05 56 69 32 00
www.mure-peyrot.com



Etiquettes : le règlement CLP modifié

Le règlement européen CLP (classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges) a été modifié pour prendre en compte la troisième édition révisée du SGH (système général harmonisé). Les principales révisions portent sur le marquage des mentions de danger et l'étiquetage des petits paquets, l'apparition de nouvelles sous-catégories pour la sensibilisation cutanée ou la sensibilisation respiratoire et la révision des critères de classification pour les risques à long terme (toxicité chronique) pour le milieu aquatique. Enfin, une nouvelle classe de danger apparaît, pour les substances et mélanges dangereux pour la couche d'ozone. Ces nouvelles dispositions du règlement CLP s'appliquent aux substances à compter du 1er décembre 2012 et aux mélanges à partir du 1er juin 2015. Toutefois, pour ceux qui sont prêts, les modifications peuvent être prises en compte depuis le 21 avril, date d'entrée en vigueur du règlement modifié.

ACCIDENTS DU TRAVAIL : L'APPLICATION DU BONUS / MALUS EST PRÉCISÉE

1000€, c'est désormais le montant forfaitaire minimal que devront verser les entreprises pour les cotisations supplémentaires accident du travail. Le système de calcul en vigueur jusqu'alors ne prenait en compte que la période d'exposition aux risques exceptionnels, aussi les montants pouvaient s'avérer relativement faibles, donc peu dissuasifs. Maintenant, il s'agit d'inciter les entreprises à prendre des mesures de prévention des risques efficaces et adaptées.

Cotisation supplémentaire minimale de 1.000€.

En présence de risques exceptionnels la Carsat (caisse de retraite et de santé au travail) peut délivrer une injonction pour intimer à l'employeur de mettre en place les mesures de prévention prescrites. La cotisation AT est alors majorée de 25 % pendant une durée de 3 mois, le montant de la majoration ne pouvant être inférieur à 1.000€. Des pénalités progressives allant jusqu'à 200 % des cotisations peuvent être attribuées si l'employeur persiste à ne pas prendre en compte les recommandations de prévention des risques dans les délais imposés.

Pénalisation immédiate en cas de récidive

Si dans les 3 ans qui suivent la constatation d'une situation à risques ayant entraîné la cotisation supplémentaire, il est constaté à nouveau le même type de risque exceptionnel, l'entreprise pourra se voir imposer une nouvelle cotisation supplémentaire dont le montant ne pourra être inférieur à 50 % des cotisations normales. Là aussi, en l'absence de réaction adaptée de la part de l'employeur dans les 6 mois la cotisation pourra être majorée à 200 %.

Répétition d'une situation particulièrement grave de risque exceptionnel

Enfin, dans le cas de récidives d'exposition à des risques particulièrement graves comme le définit l'article 10 de l'arrêté (risques de chute en hauteur, ensevelissement, incendie, explosion ou plus généralement des situations générant régulièrement des accidents du travail ou des maladies professionnelles graves ou mortelles), la Carsat, pourra imposer à l'employeur une cotisation supplémentaire sans injonction préalable.

Aides financières maximales de 25.000€

En ce qui concerne le volet incitatif, la loi de financement de la sécurité sociale prévoit que les Carsat peuvent accorder des subventions allant jusqu'à 25.000€ aux entreprises qui s'engagent dans une démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ces aides pourront être attribuées aux entreprises de moins de 50 salariés, qui n'ont pas de contrats de prévention en cours ou qui n'en ont pas eu depuis 2 ans.

BTP

De sensibles progrès !

S'il demeure parmi les secteurs les plus touchés par les accidents du travail, derrière la métallurgie, le BTP progresse sensiblement en 2009. Le nombre d'accidents du travail en 1er règlement atteint 120.386 en 2009, contre 129.190 l'année précédente (soit -6.8%) sur un total de 1.584.916 salariés. Un chiffre à rapprocher de la baisse globale, tous secteurs confondus, qui est de -7.5%. En revanche, Du côté des accidents de travail graves, le BTP est malheureusement en tête du hit-parade, avec un indice de fréquence qui atteint 3.55 en 2009, devant l'Intérim (2.76) et la Grande distribution (1.87). D'autres indicateurs du BTP se révèlent parlants dans ce rapport, comme le nombre d'incapacités permanentes (8.712), le nombre de décès (141) ou encore celui des journées d'incapacité temporaire (7.010.449).



Encore plus de solutions 3M

sur le salon Préventica

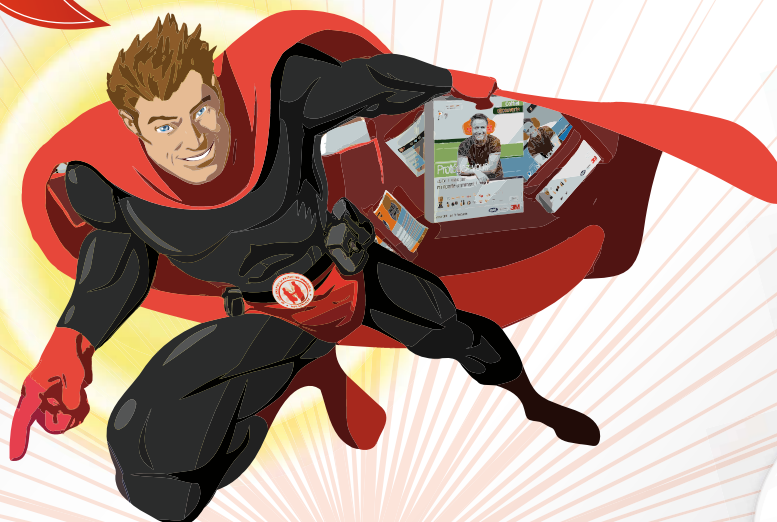
Retrouvez toute la gamme 3M EPI sur le **stand D12** et tentez de remporter de superbes cadeaux !

Prévent'Ouest

RENNES

LE CONGRÈS/SALON DE RÉFÉRENCE EN FRANCE

18 & 19
MAI
2011



Nouveau !

Visionnez la dernière vidéo de 3M EPI !

Pour cela 2 possibilités :

- Sur votre Smartphone, téléchargez et lancez l'application bookbeo puis scannez le code
- Tapez dans n'importe quel navigateur l'adresse du site inscrite au dessus du code

bookbeo.com/3Mprotect



Solutions pour la Protection Individuelle

Boulevard de l'Oise 95006 Cergy-Pontoise Cedex

Tél. : 01 30 31 65 96 / Fax. : 01 30 31 65 55

3M

Interdiction de fumer : nouvelle signalétique affichée ?

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes en contravention ! L'arrêté du 1er décembre 2010, qui fixe de nouveaux modèles de signalétique relatifs à l'interdiction de fumer et aux emplacements fumeurs imposait la date du 12 mars 2011 pour la mise en conformité.

Le principe d'interdiction de fumer doit faire l'objet d'une signalisation apparente qui est fixée par arrêté. Le nouvel arrêté a justement fixé de nouveaux modèles de signalisation. Toutefois, il n'y a pas d'obligation de modifier l'ensemble des panneaux liés à la lutte contre le tabagisme. Il faut distinguer la signalétique «Interdiction de fumer» de la signalétique «Emplacement fumeurs».

Pour les panneaux «Interdiction de fumer», l'arrêté précise que « les signalisations éditées ou imprimées avant la date de publication du présent arrêté [soit le 11 décembre 2010] et conformes aux annexes 1 ou de 2 de http://www.actuel-hse.fr/_Include/ActuelSite/Documents/FCKUpload/arrete_22_janvier_2007.pdf » arrêté du 22 janvier 2007 sont réputées valides ».



LED: LIMITER LE NIVEAU DE LUMIERE BLEUE

L'INRS recommande de privilégier les LED de teinte neutre ou blanc chaud et de limiter les niveaux de luminance en préférant les dispositifs à plusieurs LED de faible puissance plutôt qu'une seule LED de forte puissance. Cet avis fait suite à l'opinion émise par l'Anses, qui met en garde contre l'exposition à la lumière bleue émise par certaines LED. En effet, sur la durée, celles-ci pourraient être responsable d'atteintes oculaires.

A l'intérieur
Protection
des personnes



A l'extérieur
Protection
des processus

NOUVEAU !

Faites confiance à la nouvelle combinaison de protection Tyvek® Labo de DuPont !



Spécialement conçue pour les laboratoires et l'industrie pharmaceutique !

Adaptée aux classes ISO-7/ISO-8/ISO-9 (C/D)

Combinaison de protection chimique, Catégorie III



Type 5



Type 6



EN 1073-2



EN 1149-5:2008

- **Double protection:**
 - ➔ Protection des personnes
 - ➔ Protection des produits et processus

Le matériau TYVEK® est fabriqué à partir de fibres en polyéthylène continues extrêmement denses, solides et incassables.

- **Un effet confort « sur-mesure »**

www.dpp-europe.com

DU PONT

Tyvek.

Prévent'Quest
RENNES
18 & 19
MAI
2011
Rendez-vous au Stand J20

RISQUES PSYCHOSOCIAUX : LA DGT PRÉPARE UN CAHIER DES CHARGES

La Direction générale du travail (DGT) prépare un guide de recours aux intervenants aux risques psychosociaux qui devrait être rendu public début avril. « Certaines entreprises nous ont demandé de les aider face à un panel d'offres variées », explique Hervé Lanouzière, conseiller technique à la DGT, à notre confrère Actuel-HSE.

« Ce document de 4 pages rappellera aux entreprises à quoi elles s'engagent lorsqu'elles font appel à un intervenant extérieur, les engagements des consultants eux-mêmes, les étapes de construction du projet, notamment contractuelles (appel d'offres...) et les registres sur lequel le cabinet doit intervenir ». Cependant, le ministère n'envisage pas de système d'homologation ou de certification.

Nanomatériaux

Suivi épidémiologique

L'InVS envisage de suivre dès maintenant les travailleurs exposés aux nanomatériaux fabriqués de main de l'homme, pour disposer le plus vite possible de données épidémiologiques. L'étude porterait sur trois types de matériaux pouvant être qualifiés de nanomatériaux : les nano-objets eux-mêmes (dont l'une des 3 dimensions est nanométrique, comprise entre 0 et 100 nm) qui se présentent sous forme de poudres, d'aérosols, de suspensions ou de films ; les matériaux massiques nanochargés (c'est-à-dire qui incluent des nano-objets) et enfin les matériaux nanostructurés (en surface ou en volume). La loi Grenelle 2 prévoit l'obligation de déclaration des personnes fabricant, important ou distribuant des substances à l'état nanoparticulaires.

« sans commentaire »



Un dessin ou une photo vaut mieux qu'un long discours : puisse cette image éviter l'imprudence, l'inconscience, la prise de risque excessive, la bêtise...

Merci à Henri Faraut, chef d'entreprise, fidèle lecteur, frère de la côte et grand navigateur, qui nous a envoyé une impressionnante série de photos de « casse-cou », parmi lesquelles nous avons retenu celle-ci.

Vous tenez une bonne image illustrant une mauvaise pratique ? Envoyez la à PIC : elle sera peut-être publiée ici.

TROPHÉE DES MEILLEURS RESPONSABLES SST : INSCRIVEZ-VOUS !

Les professionnels SST, « héros de l'ombre », selon le fabricant Kimberly-Clark, vont être mis à l'honneur par celui-ci, qui crée pour eux les Trophées des « Responsables Santé et Sécurité qui font la différence ».

Lancé au niveau européen, ce concours est destiné aux Responsables QHSE. Kimberly-Clark veut ainsi « saluer le travail acharné de ces milliers de spécialistes qui veillent quotidiennement à la sécurité et au bien-être de leurs collègues ». Ces Trophées ont donc pour but de mettre en lumière leur rôle au sein de différentes industries en Europe. Les candidatures seront closes le 24 juin, puis un jury d'experts (parmi lesquels le magazine PIC) départagera 3 gagnants par pays. Ils gagneront leur entrée au salon « A+A, Protection individuelle, sécurité et santé au travail » à Düsseldorf, en Allemagne, ainsi que le trajet aller-retour et une nuit d'hôtel sur place. Le grand gagnant recevra un iPad. Trois catégories sont ouvertes pour concourir :

- > Protection des collaborateurs par les procédures de sécurité
- > Information, instruction, formation et encadrement des collaborateurs vis-à-vis des risques identifiés
- > Sélection, mise en place et conformité des EPI avec les risques potentiels.

Dépôt des candidatures : <http://www.evolutionofcare.com/fr/makeadifference/>



LEVER 100 KG SANS EFFORT

NOUVEAU

MAÎTRISER
LES RISQUES DE TMS
C'EST PRÉSERVER
LA SANTÉ !

ÉQUIPEZ
VOTRE
FOURGONNETTE
AVEC LA POTENCE
MINIVAN 100






ZI - 1, rue Charles Cros - 95320 Saint Leu La Forêt
Tél : 01.34.18.32.24 - Fax : 01.34.18.13.73
www.groupeuld.com - E-mail : industrie@groupeuld.com

Travail en hauteur

Championnat de France des cordistes, les résultats

Le 1^{er} championnat de France des cordistes organisé par le SFETH (Syndicat français des entreprises de travaux en hauteur), qui a eu lieu le 19 mars 2011 à Crolles (Isère), a réuni une soixantaine de cordistes. Il a distingué en individuel : Sylvain Bellat (Ouest Acro) 1^{er}, Yohan Garcia (Profil) 2^e, Rui de Carvalho (Aplomb) 3^e et en équipe, les entreprises Aplomb (1^{re}), TGH (2^e) et Abside (3^e).



Le championnat était organisé dans le splendide hall de Vaxess, le bâtiment d'expérimentation et de formation conçu par le fabricant Petzl. La mise en place et l'arbitrage des épreuves ont été assurés par la société EPIsûr. Bien que, pour chaque épreuve le chronomètre ait été le critère principal d'évaluation, la sécurité est restée omniprésente. Le jury a été intraitable sur ce point : tout défaut de mise en sécurité, ou manipulation dangereuse, générerait une lourde pénalité pour le compétiteur. La déconnexion du dispositif d'antichute était tout simplement interdite. Parmi les épreuves : grimper rapide (18 m), déplacement, levage (100 kg, 8 m) et secours partenaire.

Outre la compétition elle-même, ce championnat a été l'occasion, pour des cordistes appartenant à des entreprises souvent concurrentes sur le terrain, de se retrouver le temps d'un rendez-vous festif et convivial.

Croissance

Capital Safety acquiert Uniline Safety

Capital Safety Group n'en finit pas de grossier : le fabricant fait maintenant l'acquisition de la société britannique Uniline Safety Systems, spécialiste de premier rang de systèmes de protection contre les chutes de hauteur. L'opération précédente portait sur l'acquisition de l'ITFH (Institut Technique de Formation en Hauteur). Avec cette nouvelle acquisition, Capital Safety renforce encore et se positionne comme leader mondial en matière des systèmes de protection antichute. Uniline Safety Systems propose un large éventail de produits et de services aux grandes entreprises de différents secteurs comme l'énergie éolienne, les collectivités et les applications d'ancrage sur toit et pour la marine où la protection antichute est une priorité majeure. Créée en 2000, Uniline Safety Systems emploie 38 personnes et dispose également de bureaux implantés en Australie. Capital Safety compte 20 sites d'exploitation dans le monde entier et détient notamment les marques DBI-Sala et Protecta. Tous les systèmes de protection antichute et de sauvetage de Capital Safety sont soutenus par une formation, une assistance technique et un service clientèle de premier plan.

vous...

AFCO: une bannière pour les coordinateurs SPS

Créée en 1995, lorsque les premiers coordonnateurs SPS (Sécurité et Protection de la Santé) décidèrent de rassembler leurs compétences, l'Association Française des Coordonnateurs est devenue la Fédération des AFCO en décembre 2001. Cette réunion des Coordonnateurs SPS a permis à ceux-ci d'échanger leurs expériences et de proposer à l'environnement politique et administratif des choix destinés à améliorer leurs conditions d'intervention et leur efficacité. Si l'association a grandi depuis, elle a toujours pour objet de fédérer les personnes morales et les associations régionales composées de personnes physiques exerçant des missions de coordonnateurs de sécurité et de santé visées à l'article L.4532.3 et suivants du Code du travail et munies d'une attestation de compétence délivrée par un organisme de formation agréé par le Ministère du Travail

400 membres

La Fédération compte environ 400 membres, sur à peu près tout le territoire (dont les DOM) et ceux-ci ont d'abord adhéré à l'une des 18 associations régionales. « Nous sommes la structure qui regroupe les petits établissements de coordination », précise son actuel président, Michel Bonvalot. Le conseil d'administration, où chaque région est représentée, se réunit trimestriellement. « Le dynamisme, la force de ses idées, l'éthique de ses hommes » ont installé la Fédération des AFCO dans le paysage, aime à rappeler son président, en soulignant toutefois qu'il reste du pain sur la planche. « Nous avons quelques chantiers en cours et en projet », convient-il. Parmi ceux-ci :

- > contribuer aux travaux de normalisation et à l'élaboration des modalités de coopération,
- > participer à l'évolution des dispositions réglementaires en cours,
- > faire évoluer le site Internet,
- > mettre en place une veille juridique,
- > améliorer le relationnel sur le blog,
- > formaliser le projet de journal électronique.

Déontologie et proximité

« Les membres AFCO se sont engagés dans le cadre de leur mission, à respecter un guide déontologique, garant de rigueur, de présence sur le chantier, proposant par la proximité des petites structures auprès des maîtres d'ouvrages, plus de réactivité dans un rôle d'assistant et de conseil en matière de prévention, de plus en plus apprécié par les donneurs d'ordre vis à vis de leurs obligations et responsabilités », souligne Michel Bonvalot.

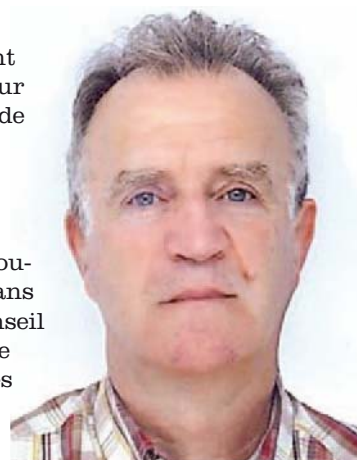
La déontologie, effectivement, semble importante pour la Fédération, qui a d'ailleurs réservé à cette dimension un onglet sur son site Internet, lequel donne accès à son Code de déontologie.

Question de poids

La Fédération des AFCO est l'un des membres fondateurs du Groupement des Organisations professionnelles représentatives des Coordonnateurs SPS, dénommé GOC.sps. A l'époque, en juin 2009, une convention de groupement a été conclue entre les principales organisations professionnelles représentatives des coordonnateurs SPS, que sont le Syndicat Cief UNAPOC, le COPREC Construction, l'UNTEC et la Fédération des AFCO.

A eux tous, ils représentent près de 5.000 coordinateurs et ne manquent donc pas de poids.

Enfin, l'AFCO est aussi partenaire de l'ISHCCO (International Safety and Health Construction Co-Ordinators Organization), qui siège à Bruxelles et œuvre pour le respect de l'intégrité physique et morale des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics.

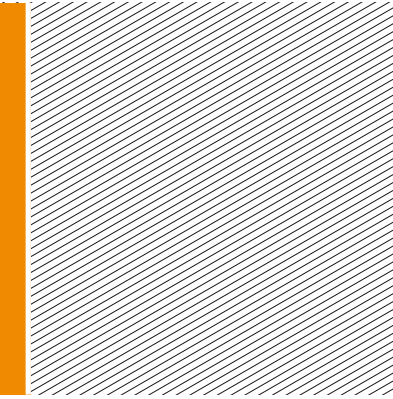


Michel Bonvalot,
président de la fédération des AFCO

Objectifs de la Fédération des AFCO :

- > promouvoir et défendre les intérêts des coordonnateurs SPS,
- > développer le partage d'expériences et la compétence de ses membres,
- > informer les membres de l'évolution du cadre législatif, réglementaire et jurisprudentiel,
- > apporter conseil et assistance aux coordonnateurs dans le cadre de la mission de coordonnateur,
- > apporter une assistance aux membres qui souhaitent obtenir la norme ISO 9001,
- > suivre l'évolution de la prévention et les statistiques des accidents du travail sur les chantiers soumis à la loi du 31.12.93,
- > mettre en place une commission paritaire de qualification,
- > établir une charte Qualité du Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé débouchant sur une qualification
- > encourager la mise en place de règles déontologiques,

En savoir plus : www.afco.asso.fr / info@afco.asso.fr



entretien

Jörgen Mareau

Directeur du Service Prévention,
VINCI Construction France

« Zéro accident est le seul
objectif envisageable »



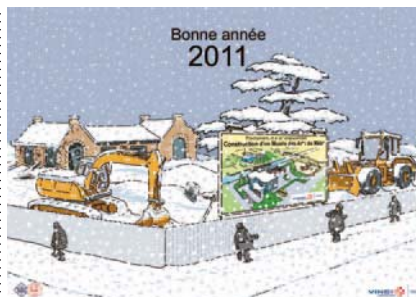
Le secteur du BTP est réputé comme l'un des plus accidentogènes. Pourtant ce n'est pas une fatalité, comme l'illustrent les résultats de VINCI Construction France et les propos de son directeur du service Prévention, Jörgen Mareau. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui d'une volonté forte.

Quelle est la place de la sécurité au sein de VINCI Construction France (VCF) ?

Jörgen Mareau : Quand VCF a été créé, en 2006, son président d'alors, Jean Rossi, a fait un « road show » dans toute la France qui a donné lieu à de grands débats entre la Direction, les opérationnels et l'encadrement des chantiers sur comment progresser en matière de sécurité. Ce tour de France a marqué une rupture. Jean Rossi est un homme de chantier. Pour lui, un compagnon c'est très important. Il y a chez nous une volonté très forte, constante et régulièrement affirmée par la direction générale, de parvenir au zéro accident. Je ne connais pas un patron chez nous qui ne pense pas d'abord sécurité et nous avons tous un objectif commun, c'est qu'il n'y ait pas d'accident : la sécurité n'apparaît plus comme un sujet « en plus », mais comme une question centrale. Nous sommes tous d'accord. C'est un sujet facile et lorsque l'un des patrons s'exprime par écrit, il évoque systématiquement la prévention. Ce n'est pas parce qu'on embauche un préventeur que le problème est réglé. Chacun est responsable de sa propre sécurité, mais le vrai patron de la prévention, c'est notre PDG. Je n'ai pas de budget (rires), ce qui n'est évidemment qu'une façon de parler. Il y a deux ans, une note générale a été adressée à tous les services pour les inviter à faire attention aux dépenses et les réduire de 5%. Cette note n'a pas été adressée au service Prévention.

A quel niveau vous situez-vous aujourd'hui en termes d'accidentologie ?

En communication externe, nous sommes interrogés sur le taux de fréquence, mais entre nous, en interne, nous ne parlons qu'en nombre de salariés blessés. La fréquence à laquelle nous sommes confrontés maintenant, c'est 2 accidents avec arrêt par jour. Le taux de fréquence est en baisse heureusement, depuis plus de 10 ans. Nous partions d'assez loin, puisque ce taux était d'environ 50 il y a 10 ans et qu'il est de 20 aujourd'hui. (N.D.L.R. : le taux de fréquence du secteur BTP est aujourd'hui de 53). Nous arrivons à un



Le calendrier est largement diffusé au sein de l'entreprise. Il est l'occasion de mettre l'accent sur la prévention. Cette année, chaque mois est illustré par une nouvelle chasse aux risques qui rappelle à chacun les bons usages, avec humour.

Parcours

> **Autodidacte issu du terrain, se décide à faire de la prévention après avoir été le témoin d'un accident mortel et devient agent de sécurité sur un chantier.**

> **Animateur Prévention sur une dizaine de chantiers, pendant 4 ans.**

> **Appelé au siège, à la direction de la Prévention à laquelle il contribue pendant 3 ans.**

> **Nommé directeur de la Prévention de VINCI Construction France.**

palier que nous avons du mal à franchir, toutefois notre objectif demeure : c'est zéro accident. Est-ce atteignable ? Oui. Des chantiers sans accident, ça existe, des Directions régionales sans accident, ça existe. C'est, de toute façon, le seul objectif que l'on puisse avoir. Je ne supporte pas l'idée que l'on puisse, par exemple, se donner pour objectif un taux d'accident de 10. Chez nous, cela ferait 300 accidents par an. Comment pourrait-on accepter un tel objectif ?

Comment la prévention est-elle organisée chez VCF ?

Le service de prévention central compte 6 collaborateurs, dont moi-même : une ergonome, deux conseillers en prévention qui sont originaires du terrain, un collaborateur en charge des statistiques et des analyses et une assistante. Dans les régions, sur le terrain, il y a 150 QPE (Qualité, Prévention, Environnement) qui portent les trois casquettes alors qu'au siège, chacun de ces registres est confié à des directions distinctes. Ces 150 correspondants ou animateurs sont rattachés à 35 référents ainsi qu'à leurs patrons locaux. J'ai avec eux un lien fonctionnel et je suis moi-même rattaché à la DRH. Les patrons de région, chez nous, ont une vraie liberté d'action : c'est à nous de les faire adhérer à la démarche, si toutefois ils n'étaient pas déjà dans cet état d'esprit. Je n'ai pas un « droit de regard » sur les actions conduites en région. Simplement, nous travaillons en confiance et les plans d'actions me sont communiqués.

Nous organisons deux séminaires Prévention par an, qui réunissent les 35 référents pendant 2 jours. Nous échangeons, nous faisons ensemble le tour des bonnes pratiques, des expériences et des problématiques auxquelles nous sommes confrontés. A cette occasion, il est fréquent que l'un des patrons intervienne. Nous nous rencontrons aussi 4 fois par an avec toutes les autres unités de VINCI (N.D.L.R. : parcs, autoroutes, concessions, énergie, construction...) pour évoquer ensemble les différentes problématiques de la prévention et de la sécurité, les échecs, les réussites. Nous avons beaucoup de sujets communs.

« Ce n'est pas parce qu'on embauche un préventeur que le problème est réglé. »

entretien

Jörgen Mareau

Directeur du Service Prévention, VINCI Construction France

A quel types d'outils avez-vous recours pour faire progresser la prévention ?

Il y a des figures imposées, comme celles-ci, par exemple :

► **Le 1/4 d'heure sécurité** se tient tous les lundis matins sur tous nos chantiers. C'est une réunion des compagnons sur un sujet prévention.

► **Visites inopinées** : chaque patron s'impose des visites inopinées, c'est à dire le tour d'un chantier, uniquement axé sur la sécurité. Le directeur d'agence s'y tient, une fois par mois et le directeur de région, au moins une fois par trimestre.

► **Le patron** de chaque région organise un entretien avec tout accidenté à son retour. Cette discussion a pour but d'entendre l'intéressé sur sa santé, sa version et sa perception de l'accident, le rappel des circonstances et comment cet accident aurait pu être évité.

La prévention, c'est 90% de communication, c'est à dire informer, former, sensibiliser, rappeler, insister. Nous travaillons beaucoup sur le comportement dans les causes des accidents. En effet, il nous est apparu que 20% des accidents avaient effectivement une origine technique, mais que 80% étaient imputables au comportement. Et par comportement, nous ne pensons pas seulement au comportement de l'ouvrier, mais à celui de chacun d'entre nous, à tous les niveaux. En 2007, nous avons eu recours au théâtre pour sensibiliser nos compagnons à la prévention et à la sécurité. Cette pièce de théâtre, interprétée par une troupe professionnelle, « La Reine Blanche », a fait le tour de la France et a réuni 11.000 spectateurs. Il s'agissait d'une pièce en deux actes qui durait une quarantaine de minutes avant de donner lieu à un débat d'une heure. Le premier acte racontait un chantier-catastrophe jusqu'à ce que se produise un accident grave. Le second acte mettait en scène le même chantier, sauf que celui-ci était interrompu par le patron qui jugeait que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies. Le débat permettait de faire réagir sur la situation, d'évoquer les respects des EPI et EPC, les sanctions, le droit de retrait, les risques de l'intérim.

Quel est votre périmètre d'action, va t-il au delà du risque d'accident sur les chantiers ?

Depuis 2 ans, nous travaillons sur les maladies professionnelles et la santé au travail. Il y a quelque temps, on parlait de prévention d'accident du travail. Aujourd'hui, il est beaucoup plus question de santé physique et mentale des collaborateurs. La profession et nous mêmes avons évolué. Nous travaillons et travaillerons de plus en plus avec les DRH. Tout est lié : RPS, alcool, drogue, médicaments... Notre volonté est que les collaborateurs aient envie de travailler, qu'ils soient bien au travail ; cela me fait songer à « un esprit sain dans un corps sain ». Nous sommes la première entreprise du BTP à avoir embauché une ergonome dans notre service prévention. Cette responsable ne se limite pas à l'ergonomie puisqu'elle se penche aussi sur les RPS. Nous avons constaté une augmentation très importante des maladies professionnelles et le quart du coût de nos cotisations leur est imputable. C'est la conséquence des 10 à 15 ans précédents, car nous n'étions pas assez attentifs aux maladies profession-



Chaque année, le calendrier est l'occasion de rappeler à tous les bons usages : ici, les maladies professionnelles (2010). L'année précédente, c'était l'alcool.

nelles. Nous avons engagé une réflexion depuis deux mois et formé un Groupe de Réflexion Et de Progrès (GREP) spécifique sur la prévention : quelles seront nos problématiques dans 5 ans ? Celui-ci est piloté par un membre du comité de direction et comporte plusieurs patrons opérationnels ainsi que quelques préventeurs. Nous aurions dû nous intéresser aux maladies professionnelles il y a 5 ans, comme nous le faisons aujourd'hui sur la prévention. Même chose pour les RPS : nous nous y sommes lancés il y a 2 ans mais nous aurions dû l'anticiper plus.

La santé au travail s'est elle traduite par des chantiers particuliers ?

Lorsque l'on pense santé au travail, c'est d'une façon générale, ce qui englobe les démarches alcool-drogue, le recours aux cellules psychologie en cas d'accident et la prévention des risques psycho-sociaux. En 2009, nous avons conduit une campagne sur « l'alcool responsable » qui a porté ses fruits : par exemple, il y a de plus en plus de repas de fin de chantier sans alcool et les pots systématiques ont été bannis. En 2010, nous avons agi sur la prévention des drogues, après que les tests salivaires soient devenus plus fiables. Il s'agit de tests préventifs. Ceux-ci sont anonymes et annoncés 15 jours avant. Ils ont révélé un taux de 20% de gens positifs. (N.D.L.R. : ce taux est dans la moyenne, malheureusement observée par ailleurs)

Quelle est votre politique pour les EPI ?

Chez nous, le minimum en EPI est plus strict que la réglementation. Le cahier des charges est très strict mais les décisions et le choix des fournisseurs sont décentralisés. En amont, les services Achats établissent des contrats-cadres à l'intention des fournisseurs et des fabricants. Un bon produit fera son trou tout seul et inversement un mauvais produit sera très vite écarté et progressivement déréféréncé. L'information circule très vite et tout le monde en a connaissance. Ce serait un vrai problème pour un fabricant d'être déréféréncé. C'est déjà arrivé. Nous avons choisi d'équiper nos collaborateurs de vêtements de protection fabriqués par une marque réputée et appréciée. Ceux-ci sont plus agréables à porter et véhiculent aussi une image positive. Accessoirement, c'est aussi une façon d'attirer des nouveaux au moment de l'embauche.





Andrea Lazzari

Ingénieur fabrication - Alcoa Italie

La précision dans la protection. le choix HyFlex®.



PROTECTION CONTRE LES COUPURES

Le gant HyFlex® 11-502 offre une légère protection contre les coupures pour les applications impliquant le contrôle, la manipulation ou l'assemblage de pièces à arêtes tranchantes. C'est l'idéal pour les adeptes des gants HyFlex® 11-800/11-801 à la recherche d'une **protection contre les coupures de niveau 2** sans compromis sur le confort ni la précision de manipulation.



Découvrez la gamme HyFlex® | **Un compromis idéal entre confort, protection et dextérité**
WWW.ANSELLHYFLEX.COM - E-MAIL INFO@ANSELL.EU



Protection
contre les coupures



Usages multiples



Oléofuge



Usage spécifique

dossier

Plus nombreux qu'auparavant, les fabricants comme les distributeurs ont bien senti qu'une demande d'EPI au féminin était apparue et que celle-ci correspond à un réel besoin, particulièrement dans certaines activités.
(photo : Capital Safety)

Souvent plus respectueuses lorsqu'il s'agit de porter leurs EPI, les femmes n'en attendent pas moins des produits et des dispositifs qui leurs sont propres. Adaptés à leur morphologie, bien sûr, mais sachant aussi répondre à leurs attentes en terme de design et d'esthétique.



Femmes : se protéger sans perdre son identité



47%
de la
population
active

est constitué par
les femmes.

Elles sont 39% à
estimer qu'il est
difficile de concilier
féminité
et sécurité...

Il est intéressant de partager l'expérience de femmes, responsables de prévention, ou salariées en situation de risque, évoquer les rapports qu'elles entretiennent avec les questions de sécurité au travail. Aujourd'hui les femmes constituent 47% de la population active et accèdent, de plus en plus souvent, à des métiers jusqu'à présent qualifiés de « masculins ». Dans les collectivités, l'industrie, le BTP, les télécommunications mais aussi très souvent dans les services de secours et d'urgence les femmes ont besoin de se protéger. Dans un récent sondage réalisé sur son site internet le fabricant Sperian, aujourd'hui Honeywell, posait la question suivante : « S'équiper, se protéger, travailler et rester féminine est-il possible pour vous au quotidien ? ». 61% des personnes ayant participé au sondage ont répondu par l'affirmative. Sur l'ensemble des votant(e)s, 39% estiment toutefois difficilement concevable (voire impossible pour 11% des internautes) de concilier féminité et sécurité. Il reste donc un peu de chemin à parcourir, même si de l'avis général, les femmes en situation de risque respectent plus volontiers les règles associées au port des EPI et savent prendre moins de risques que leurs collègues hommes.

Des développements spécifiques

« Les EPI sont par essence une source d'inconfort. Dans ce contexte global, nous avons toujours apporté une attention particulière au confort et au design, deux paramètres qui rendent le port des EPI plus tolérés. Cette logique nous a conduit à travailler sur des produits adaptés aux femmes : masque jetable, anti-gaz et même dans le domaine du soudage. Nous nous sommes préoccupés du confort de cette cible en proposant des masques plus légers et plus confortables, avec des lignes différentes et des matériaux nouveaux. Pour cela, nous avons étudié la morphologie du visage féminin et nous avons pris en compte ses caractéristiques dans l'élaboration de nos nouveaux produits »

note Annamaria Counescot directrice marketing EPI au sein de la société 3M. Un programme de recherche et développement spécifique a donné naissance en 1997 à la Série 3M « 9300 » de masques pliables pour répondre non seulement à des besoins de confort, mais aussi aux attentes de la population féminine qui travaille en grand nombre dans le secteur pharmaceutique et de la cosmétologie. « Plus récemment, des améliorations sensibles ont été apportées aux équipements de soudage, avec la naissance du masque le plus léger au monde, le Speedglas SL, qui possède une cassette opto-électronique et qui a été spécialement conçu pour avoir un impact moindre sur les cervicales en permettant enfin aux femmes de souder dans de meilleures conditions » poursuit le fabricant mondial d'EPI.

Tenir compte de la morphologie

Ce marché, « de niche » à l'origine, s'est avéré porteur puisque de nombreux hommes portent également ce masque en raison de sa légèreté. « Nous avons constaté que les femmes qui travaillent dans les hôpitaux, les laboratoires ou les industries pharmaceutiques avaient, elles aussi, besoin de légèreté, d'où la naissance de masques non seulement plus légers, mais aussi avec des design, des tailles plus petites et des couleurs plus adaptés, comme par exemple la naissance protection respiratoire anti-gaz, dont la Série « 7500 » complète Annamaria Counescot. Dans la même logique, 3M a développé une gamme de lunettes de protection compatible avec d'autres EPI, spécifiquement « féminin ». Dans le domaine de la protection auditive par exemple, le bouchon d'oreille E-A-R a été conçu en tenant compte de la morphologie du conduit auditif féminin.

D'une façon générale, tout nouveau produit est conçu pour prendre en compte des contraintes importantes subies par les femmes dans le port d'un EPI, à travers de la démarche « Voix du Client » qui consiste à comprendre le besoin de l'utilisatrice pour adapter les innovations. Pour

dossier

Femmes : se protéger sans perdre son identité



Les chaussures ont été parmi les premiers EPI « féminisés ».

cela, l'industriel s'appuie sur des panels d'utilisateurs au sein desquels la population féminine augmente » précise la directrice marketing EPI, dont l'encadrement est très féminisé, tant au niveau français, européen, que mondial. « La place des femmes, de plus en plus importante dans toutes les strates et tous les secteurs de l'économie est un phénomène à prendre en considération. Aujourd'hui, on compte 25.000 femmes sur 250.000 pompiers et la population féminine représente 10% des emplois dans la construction ». Chez Sperian, devenu désormais Honeywell, les vêtements de travail, combinaisons en particulier, sont disponibles dès la taille XS pour permettre aux femmes de les porter. « Certaines existaient déjà mais elles ont toutes été relookées (élastique, style) avec pour autre objectif d'apporter plus de confort à l'utilisatrice. Ces combinaisons concernent la protection multirisques, la protection thermique et la protection chimique. La plupart de ces vêtements portent également désormais une étiquette rétro-réfléchissante « risques » qui reprend les pictogrammes normatifs » commente Stéphanie Hazan, responsable marketing France.

De nouvelles semelles 3/4

Les pieds n'ont pas été oubliés par le fabricant et ses équipes de stylistes et d'ingénieurs. La nouvelle collection de chaussures professionnelles, Temptation Elite, qui a reçu le prix Observateur de l'Etoile du Design 2009, est particulièrement adaptée à des utilisatrices intervenant dans les domaines de la logistique, du transport, de la restauration collective ou encore des services. L'embout de sécurité sait s'effacer devant l'aspect féminin de la chaussure. Protéger le pied en faisant oublier à la femme qu'elle porte un EPI

Parole d'expert

Johanna Rosenblatt
chef produit
EPI au sein
de la société
Seton

Depuis le mois de septembre nous proposons à nos clients, qui sont principalement des acheteurs dans l'univers industriel, une gamme d'EPI spécifiquement dédiée aux femmes. La démarche est nouvelle au sein de la distribution, auparavant nous proposons une gamme mixte dans laquelle les acheteurs se fournissaient aussi bien pour l'ensemble de leur personnel. Nous avons noté une vraie demande sur le sujet c'est pour cela que nous avons décidé de monter en puissance sur ce créneau, d'abord avec des vestes, des chaussures et des lunettes, la gamme devant s'étoffer progressivement. Nous avons noté un intérêt très important sur les vestes dont les tailles commencent au XS. Les formes cintrées sont particulièrement appréciées et d'une façon plus générale ce sont les couleurs, mais aussi le poids de ces EPI qui font la différence. Cette spécificité se vérifie aussi sur les chaussures. En plus de la couleur et du design, les femmes sont très sensibles au poids de ces équipements, en particulier pour celles qui travaillent dans des entrepôts et se déplacent beaucoup.

est à la fois un objectif et un pari.

Un pari qui doit savoir prendre en compte la morphologie propre des professionnelles, à l'instar des lunettes, gants ou autres vêtements de protection.

Le pied des femmes au travail, un domaine auquel s'intéresse aussi de très près JLF Pro, en commercialisant la première semelle spécialement conçue pour les femmes, la Women Perform. Cette semelle ¾, complètement dédiée à la morphologie spécifique du pied féminin, se décline de la taille 35 à 42 et permet d'amortir les chocs et les vibrations. « Le fait de proposer une semelle ¾ et non pas une semelle entière présente deux avantages très innovants. D'une part elle ne réduit pas la distance de sécurité nécessaire entre le pied et l'embout de sécurité de la chaussure, d'autre part cette semelle facilite la gestion de stock des acheteurs avec seulement deux modèles » explique le fabricant.

Allier marketing et « sur-mesure »

A en croire l'évolution de la demande, et l'élargissement des secteurs concernés, les EPI féminins ne répondent pas à une demande « sur-mesure », pourtant au-delà de l'aspect sécurité, des caractéristiques spécifiques (taille, morphologie...) ces équipements doivent aussi savoir séduire les acheteuses et les utilisatrices. Les lunettes de protection répondent à ce triple impératif. La gamme Alexia, exclusivement réservée aux femmes et mise au point par Spérian garantit à la fois la prise en compte des caractéristiques physiologiques propres aux femmes (arcades sourcilières plus marquées, nez plus fin, joues plus rebondies) de manière à assurer une protection optimale lors de l'utilisation, sans pour autant oublier la dimension esthétique de l'objet. « Les modèles se déclinent en plusieurs teintes et bénéficient d'un design particulièrement épuré, symbole d'une élégance chère aux utilisatrices. Certains d'entre eux sont incrustés de reflets diamant qui apportent aux équipements une touche de féminité et de fantaisie, particulièrement appréciée des professionnelles. Cette nouvelle collection qui allie fiabilité et ergonomie vient renforcer la sensibilisation des professionnels du bâtiment et de l'industrie à l'usage de produits de protection oculaire adéquats, et ce afin de garantir une sécurité optimale de leur environnement de travail » insiste le fabricant, leader sur les produits de protection oculaire.

« les
femmes ont
besoin de plus
de confort »



Vêtements : conjuguer visibilité et petite taille

Les fabricants de vêtements haute-visibilité sont confrontés à un casse-tête lorsqu'il s'agit d'équiper une utilisatrice d'une parka en taille S tout en lui offrant une sécurité maximale. « C'est un sujet que nous traitons de façon régulière et auquel nous sommes souvent confrontés. Pour obtenir un EPI de classe 2 ou 3 nous avons besoin d'une surface minimale rétroréfléchissante, il faut donc travailler de façon spécifique sur les plus petites tailles. Pour les personnels d'autoroute par exemple, la classe 3 est exigée, nous réduisons donc la taille du matériau de contraste pour augmenter celle du fluo ou du rétroréfléchissant. Le vêtement disposera de moins de couleur et sera un peu plus salissant, mais il offrira la même protection en taille S ou XXL » note Jérôme Bonnet responsable commercial de la société Codupal Safety.

Même s'ils ne constituent qu'une part encore faible du marché les vêtements haute-visibilité féminins représentent pour les fabricants et les distributeurs un enjeu important, tout particulièrement aujourd'hui avec le nombre croissant de femmes à équiper au sein des équipes de secours (SAMU, pompiers, ambulancières...) et des collectivités. Les utilisatrices ne trouvent généralement pas leur bonheur dans les produits d'entrée de gamme d'import, d'où l'intérêt pour les industriels du secteur de savoir s'imposer sur ce créneau.

« Au-delà des contraintes réglementaires nous travaillons aussi sur la forme du vêtement. Les modèles que nous concevons pour les femmes, en taille S par exemple, offrent une coupe cintrée, avec une taille plus longue, juste au dessus du genou, alors qu'habituellement les parkas sont plus courtes » conclut Jérôme Bonnet.

techtextil

Le Salon International des Textiles Techniques
et des Nontissés



Protech

pure innovation energy
24 – 26. 5. 2011

Soyez présent au Techtextil de Francfort, le rendez-vous international de votre secteur! Des solutions utilisant des textiles techniques et des nontissés du monde entier vous y attendent. Rencontrez des décideurs de top niveau, nouez des contacts durables et développez des visions en coopération avec les exposants. Découvrez à ce «get-together» des solutions spécifiques pour: les ingénieurs et les techniciens de sécurité ainsi que les fabricants de vêtements de protection, d'équipements de protection et les chargés de sécurité.

Plus d'informations et les tickets sur le site Internet
www.techtextil.com
info@france.messefrankfurt.com
Tél. +33 (0) 144 89 67 70

Profitez également des synergies générées par les manifestations se tenant en parallèle:

materialvision

texprocess 24 – 27. 5. 2011



messe frankfurt

Qui suis-je ?



bgreen
by bolle safety

Je protège vos yeux et l'environnement.

www.bolle-safety.com



Issue de matières
végétales & biodégradables



Dégage moins de gaz
à effet de serre



Légère 28 g



Protège les yeux

bolle
SAFETY

dossi

Femmes : se protéger sans per

Anti-chute : des harnais spécifiques

Dans un secteur aussi sensible et technique que les EPI anti-chute les produits spécifiques, destinés à une population féminine, doivent à la fois s'adapter à la morphologie de la femme et lui assurer une protection identique à celle réservée à leurs homologues masculins. « L'arrivée des femmes dans le secteur du BTP et plus récemment dans l'industrie nous a conduit à mettre au point un harnais qui sache s'adapter à la physiologie et ne pas écraser la poitrine en cas de chute. C'est sur ce seul point, mais essentiel, que porte la différence entre un EPI destiné à un homme et un anti-chute conçu pour une femme » note Didier Griveaux, directeur commercial France de la société Capital Safety, spécialisée dans les solutions anti-chute. Le harnais, baptisé Atlas, présente un baudrier et une partie supérieure en Y proposant une sangle centrale au niveau du sternum. Au-delà du seul aspect sécurité du dispositif, les concepteurs du harnais ont aussi prévu une possibilité de réglage au niveau de la taille et des cuisses, permettant ainsi à l'utilisatrice de conserver ses habitudes vestimentaires en ayant la taille plus marquée. Sans oublier, touche finale oblige, une gamme de couleurs plus large que celle proposée pour les utilisateurs hommes ! « D'une façon générale lorsque j'interviens en entreprise je me rends compte que les femmes sont plus à l'écoute, plus prudente et appliquent de façon plus rigoureuses souvent les consignes de sécurité et d'utilisation de nos matériels. Elles font preuve d'une plus grande conscience du danger je pense. Peut-être l'instinct maternel... » conclut Didier Griveaux.



les EPI anti-chute destinés à la population féminine doivent à la fois s'adapter à la morphologie de la femme et lui assurer une protection identique.



Les femmes ont besoin d'EPI confortables, spécialement dans les tâches « physiques » (photo : Sperian).

LORRY GUILLAUME,
responsable Prévention, Bateg

Les femmes bénéficient d'une image plus protectrice

Le secteur du bâtiment bénéficie d'une image très masculine, voire macho. Des entreprises, les plus grosses notamment, s'appliquent aujourd'hui à tordre le cou à ces idées reçues. Les femmes sont de plus en plus présentes dans les équipes d'encadrement, et contribuent activement à faire évoluer le rapport de chacun, hommes y compris, au risques et à la prévention.

Très bien dans son métier et tout à fait à l'aise dans le secteur qui est le sien depuis 10 ans. Ainsi pourrait-on résumer les choix de carrière de Lorry Guillaume, 32 ans, responsable prévention au sein de Bateg, filiale de Vinci Construction France. « J'ai toujours aimé le BTP, de part mon histoire familiale, aussi j'ai trouvé tout à fait naturel d'intégrer ce secteur après avoir obtenu mon DUT d'Hygiène Sécurité et Environnement » note la jeune femme



Lorry Guillaume,
responsable prévention
au sein de Bateg, filiale
de VINCI Construction
France.

qui a fait ses premières armes dans une filiale de travaux publics avant d'intégrer une entreprise qui compte plus de 520 salariés, dont plus de 270 bâtisseurs. A l'instar de Lorry, elles sont de plus en plus nombreuses à rejoindre les métiers du BTP, dans des fonctions supports et transverses, comme celle de conseillère en prévention, mais aussi dans des postes de production.

Un tournant en matière de prévention

« Si il y a encore assez peu de femmes directement dans les équipes de bâtisseurs, nous comptons une vingtaine de conductrices de travaux. C'est une évolution naturelle qui peut influencer aussi, j'en suis persuadée, l'approche prévention et sécurité. D'une façon générale, je remarque que les hommes s'énervent moins, sont plus ouverts et se confient souvent plus à une femme. Dans les quarts d'heure prévention que nous avons mis en place sur nos chantiers, une conductrice de travaux aura peut-être une meilleure écoute lorsqu'elle expliquera pourquoi elle demande que les différentes tâches se fassent en sécurité. Sans doute abordent-elles les choses différemment. A moins qu'il ne s'agisse aussi d'une image plus prudente et protectrice qu'elles dégagent ! » s'interroge Lorry Guillaume. Cette évolution des comportements, très sensible dans le secteur du BTP au cours des dernières années marque aussi un tournant en matière de prévention. Alors qu'il y a une dizaine d'années encore, le discours et les solutions offertes étaient de nature plus technique, les conseillers en prévention et les encadrants s'inscrivent désormais dans un travail à plus long terme, intégrant un volet managérial important, et la prise en compte de valeurs éthiques. Un terrain sur lequel les femmes, semblent globalement plus à l'aise, qu'elles soient dans leur rôle de conseillère, d'encadrante ou tout simplement de salariée.

Trouver des solutions en amont

« Les problématiques, les procédures, les difficultés et les enjeux sont les mêmes que nous ayons affaire à un public masculin ou féminin. Pour voir une réelle différence il faudrait expérimenter un chantier uniquement composé de femmes. Les éléments à prendre en compte ne seraient pas les mêmes. Comme nous évoluons dans un métier de force il faudrait impérativement trouver des solutions en amont pour réaliser certaines tâches et s'appuyer sur des technologies innovantes » poursuit la responsable Prévention de Bateg. Indépendamment du côté « démonstration de force » de quelques bâtisseurs

« Confort et design
rendent les EPI plus
tolérables. »

dossier

Femmes : se protéger sans perdre son identité



Une femme ne voit pas d'objection à porter des gants bleus ; en revanche il est plus difficile de faire porter des gants roses à un homme... (photo : D.R.)

Un EPI bien à sa main

La multiplication des tailles a pour effet d'augmenter les coûts de production (plus de moules) et de gestion des EPI (plus de stocks). Un problème qui ne se pose pas de façon aussi sensible sur des produits plus génériques, l'amortissement étant lissé pour les fabricants. En revanche, pour des gants très spécifiques, commandés en petite quantité, le prix de vente n'est pas forcément compatible avec le seuil psychologique des acheteurs ! Lorsque le gant s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes, les fabricants proposent des tailles 6 ou 7 jusqu'à 10 ou 11. Pour ce qui est de la couleur, les femmes portent indifféremment des gants de couleurs sombres ou claires. Pour elle, même si le look peut faire la différence, c'est vraiment le niveau de protection qui compte. En revanche, il n'est pas évident d'équiper un homme de gants roses.

hommes qui continuent à s'user à certains postes de travail, les experts observent qu'en général les femmes possèdent un meilleur instinct de protection. Sur un chantier, une femme se mettra moins volontiers en danger que son homologue masculin, et portera de façon plus systématique ses EPI. « Un chantier plus féminisé serait certainement moins bruyant. Certains hommes m'ont fait remarquer que les voix s'apaisent assez naturellement en présence de femmes. » ajoute Lorry Guillaume.

Pas encore de cantonnements spécifiques

Au-delà des actions liées directement à la prévention et à la sécurité, se pose aussi la question des équipements mis à la disposition des femmes sur les chantiers.

Les trop faibles effectifs féminins dans les équipes de production ne permettent que rarement de doubler les cantonnements sur site. « Au niveau des sanitaires le problème est réglé puisque nous avons en règle générale des blocs toilettes séparés. Pour ce qui est des vestiaires et des douches les quelques femmes présentes dans les équipes de production se voient mettre à leur disposition un bureau spécifique, sinon elles profitent des locaux destinés aux membres de l'encadrement » complète la responsable Prévention.

Une demande spécifique en EPI

« Il y a 10 ans nous n'avions pas de gamme spécifique pour les femmes en matière de vêtements de protection. Aujourd'hui nous travaillons avec des fournisseurs qui proposent de modèles hommes et des modèles femmes. La question ne se pose que pour les vêtements et les chaussures, pour ce qui est des lunettes, des gants, des casques ou des protections auditives les produits sont les mêmes, seules les tailles peuvent changer. Il faut bien reconnaître que sur un chantier, pour les gants par exemple, la facilité consiste à ne commander qu'une taille... Pas forcément adaptée à des mains de femme ! » constate Lorry Guillaume.

3 questions à

Stéphanie POULAIN, CHU

élue « Femme Sperian de l'année »

Quel regard portez-vous sur les EPI, d'une part en tant que femme, mais aussi en tant que technicienne de laboratoire dans un environnement bien particulier ?



Je dirai d'abord que les EPI font partie intégrante de notre métier au sein du CHU, et en particulier dans la laboratoire de PMA (procréation médicalement assistée) dans lequel je travaille. Je dois à la fois me protéger moi-même et protéger les produits que je manipule, notamment les embryons. En fécondation in vitro nous devons nous équiper comme pour une intervention en bloc opératoire : pyjama bleu changé quotidiennement, charlotte, masque, chaussures spécifiques. De plus quand je manipule de l'azote liquide je dois porter des lunettes, des jambières et des gants cryogéniques !

Ces équipements répondent-ils aujourd'hui à votre attente, notamment en termes de confort ou de design ?

Je dirai d'abord que la féminisation des EPI est assez peu prise en compte au sein du CHU. Ce sont surtout des critères de prix qui sont considérés, même si pour nous ces équipements font partie de notre quotidien. Il faut prendre le rythme, c'est assez lourd de devoir s'équiper tous les jours de cette façon. La seule marge de liberté que nous avons concerne les chaussures que nous choisissons nous mêmes et les petits accessoires ou éléments de personnalisation que je peux fixer dessus. Le confort et l'efficacité sont importants, mais l'aspect visuel aussi !

Vous avez été élue « femme Sperian de l'année » en octobre dernier, qu'est ce que cela vous inspire ?

J'ai été contente de voir qu'un fabricant pouvait s'intéresser à nous et souhaite féminiser les EPI. C'est aussi une façon d'inciter les femmes à porter plus ces protections. J'ai des collègues qui rechignent à porter la charlotte parce que cela nous décoiffe ou à enfiler des gants qui risquent d'abîmer leur vernis à ongles. J'ai aussi apprécié le contexte de ce concours et la possibilité de rencontrer et d'échanger avec des femmes qui travaillent dans des environnements très différents du mien.

Quand risque physique et psycho-social se conjuguent

Dans certains environnements de travail le risque psycho-social est bien réel, voire amplifiée pour les femmes. Des entreprises confrontées régulièrement à des situations conflictuelles ont mis en place des formations et des sensibilisations spécifiques, à l'instar de GTM Bâtiment.

Notre métier compte de plus en plus de femmes. Aujourd'hui, chez GTM Bâtiment, nous avons environ 70 chantiers en réhabilitation et une dizaine en construction neuve. Sur les chantiers de réhabilitation, la moitié des sites accueillent une femme comme conductrice de travaux, Chef de service ou directrice de Centre, sans compter les assistantes de chantier qui sont au moins une journée par semaine sur le terrain. Nous intervenons dans des logements habités, souvent dans des quartiers sensibles et nous pouvons être confrontées, comme nos homologues masculins, à la violence verbale et, parfois, physique constate Linda Bellouh, aujourd'hui animatrice prévention chez GTM Bâtiment, après 8 ans passés sur le terrain. Même si elle reconnaît que les femmes sont plutôt « protégées » par leurs collègues masculins, il n'en demeure pas moins que chaque année au moins un encadrant subit un arrêt de travail suite à violences physiques. Pour faire face à cette situation, une formation spécifique sur la « gestion des conflits en milieu

Les chaussures de protection ont été parmi les premiers EPI féminins (photo : Delta Plus)



urbain », sur deux jours, est dispensée à l'ensemble des salariés travaillant en réhabilitation. « C'est important d'apprendre à mesurer, parfois grâce à l'expression du visage de notre interlocuteur, si la situation risque de dégénérer. Les violences verbales sont malheureusement très fréquentes, mais il faut toujours avoir le dessus. Nous entrons dans l'intimité des gens. C'est pour cette raison qu'une femme n'ira jamais seule sur un état des lieux. De même, quand nous nous déplaçons dans un appartement, nous signalons toujours où nous allons. Le fait d'être une femme peut entraîner des réactions fortes, comme au volant si il fallait faire une comparaison. Certaines personnes peuvent être plus agressives avec une femme qu'avec un homme. L'âge peut également jouer. Comme dans la vie de tous les jours. Nous n'envoyons jamais de stagiaire femmes dans certains appartements et sur certains chantiers » poursuit Linda Bellouh. Cette formation démarre par un tour de table, les participants peuvent ainsi raconter ce qu'ils ont vécu et se rendre compte qu'ils partagent le même quotidien. Le 2^{ème} jour est consacré à l'identification des situations à risque et aux jeux de rôle qui permettent d'analyser quelle est la réponse la plus adaptée au conflit vécu.



SETON votre Expert Sécurité depuis plus de 20 ans !

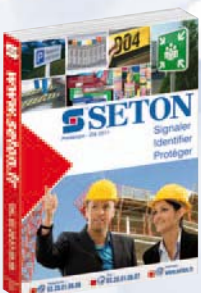
Retrouvez notre gamme **SPECIAL FEMMES !** dans notre catalogue ou sur notre site.






Demandez votre catalogue gratuit sur www.seton.fr ou par téléphone au **03.20.01.06.06**

Les frais de port seront offerts sur votre 1^{ère} commande avec le code **FBC01F***



*Offre réservée aux professionnels dans la limite d'une offre par entreprise. Offre valable jusqu'au 31/07/2011.

dossier

Les animations proposées pendant toute la durée du salon et du congrès sont l'une des raisons qui expliquent l'affluence à certaines heures. (Photo : Préventica)

Le prochain rendez-vous des acteurs majeurs de la maîtrise des risques et de la qualité de vie au travail, Prévent'Ouest, se tient au parc des Expositions de Rennes les 18 et 19 mai, Sous le Haut-Patronage du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.



Préventica : cap à l'ouest

D'édition en édition, depuis une quinzaine d'années, les acteurs majeurs de la maîtrise des risques et de la qualité de vie au

travail en France, se retrouvent deux fois par an à l'occasion de ce salon-congrès et cherchent des solutions concrètes pour mieux adapter le travail à l'homme en s'engageant toujours plus loin dans leurs démarches. Une fois de plus, au moins 8.000 visiteurs devraient honorer ce nouveau rendez-vous de référence. De leur côté, plus de 350 exposants attendent les visiteurs de pied ferme et l'avis de ces derniers est assez unanime : l'accueil est attentif, agréable et l'on s'en retourne avec la plupart des réponses que l'on était venu chercher. Bref, ce salon mérite le détour.

Tous concernés

«La santé au travail est devenue un sujet quotidien, dans les conversations comme dans les media. A un titre ou à un autre (patron, employé, client, fournisseur, sous-traitant...), à un moment ou à un autre, la qualité, l'hygiène, la sécurité et la santé nous concernent tous. Toutefois, de nombreuses fonctions de l'entreprise sont concernées au quotidien par ces rencontres : DRH, médecin du travail, responsable Hygiène-Sécurité, responsable production, responsable achat... Les entreprises et les collectivités, elles, sont sous les feux des projecteurs et conviées à la transparence : elles ne sont plus tenues à une mobilisation de moyens, mais bien à une obligation de résultats. Ces derniers temps, le rythme semble s'accélérer et il ne se passe plus un mois sans que les normes et la réglementation évoluent, que les contraintes ou les exigences augmentent, que la jurisprudence renforce le rôle de la prévention.

Un Congrès copieux

Le Congrès est l'un des points forts de Préventica et l'une des raisons de l'affluence dont bénéficie le salon à certaines heures. Comme à chaque édition, il fera le point sur la prévention des maladies professionnelles : RPS (risques psychosociaux), TMS (troubles musculo-squelettiques), cancers professionnels, addictologie... La prévention des risques au quotidien sera également abordée : travaux en hauteur, risque routier, risque électrique... La conférence inaugurale, organisée avec le concours des Carsat (ex Cram) de l'Ouest et du Ministère du Travail et de la Santé aura pour thème la prévention de la pénibilité. Un séminaire est consacré pendant 2 jours à l'analyse pratique des accords du 20 nov. 2009 relatif à la santé au travail dans les 3 fonctions publiques : collectivités territoriales, hôpitaux, administrations d'Etat.

Experts nationaux

De nombreux experts nationaux sont confirmés dans le cadre des conférences, notamment Henri Lachmann, co-auteur du rapport « Bien-Être et efficacité au travail » rédigé à la demande du Premier Ministre et Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric, ou encore William Dab, auteur d'un rapport sur la formation des managers et ingénieurs en santé au travail, remis à Xavier Bertrand et Professeur de la chaire Hygiène et Sécurité du CNAM. Au total, 120 conférences gratuites, en deux jours, sur des thèmes et des enjeux au cœur des préoccupations et animées par des experts : Management des risques, Risques Psychosociaux, Qualité des lieux de travail, Prévention Maladies Professionnelles, Risques sectoriels, Qualité des lieux de travail, Sécurité du bâtiment, Optimisation de l'outil de production, Risques transverses...

Sécuriser les bâtiments

La sécurité des bâtiments, notamment en matière d'incendie et de malveillance, obéit à l'évolution de la réglementation et des innovations technologiques. Il s'agit de l'un des volets majeurs de Prévent'Ouest, qui s'adresse à tous les acteurs de la construction : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises du bâtiment, bureaux d'études, assureurs, installateurs, fabricants de matériels anti-intrusion et contre l'incendie. Le Congrès aidera les visiteurs à se repérer parmi toutes les nouvelles réglementations concernant la sécurité des bâtiments : Etablissements Recevant du Public, immeubles de grande hauteur, certifications des installateurs de systèmes de sécurité, normes européennes relatives à l'incendie et à la vidéosurveillance...

Acteurs majeurs : très présents

Les principaux organismes publics, les institutionnels et quelques acteurs privés ont bien vu l'intérêt de ces rassemblements biannuels régionaux. Côté institutionnels et entités publiques, ils sont presque tous présents et investis : CNAM-TS, CARSAT, INRS, CNRACL-FNP, DIRECCTE, SDIS, Services de Santé au Travail, OPPBTP, MSA, MASE, ARACT, CGPME, ORS, Rectorats, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Villes et collectivités, élus...

Grands fabricants ou distributeurs sont là pour la plupart et au moins à l'une des deux éditions annuelles. Ils côtoient parfois des acteurs régionaux, qui ont aussi des choses à dire et à montrer. Il est, en tout cas, bien rare de ne pas découvrir de nouveaux produits – parfois récompensés par un prix de l'innovation – ou simplement un produit dont on ne connaissait pas l'existence.



50%
des visiteurs,
en moyenne,

proviennent de la
région où se tient
le salon.

15 à 20% viennent
d'Ile-de-France et

12 à 20% des
autres régions.

dossier

Préventica : cap à l'ouest



William Dab, auteur d'un rapport sur la formation des managers et ingénieurs en santé au travail, interviendra à Rennes.



Visiteurs : vraiment concernés

En 2010, entre les salons de Lille et de Marseille, la répartition des visiteurs est relativement semblable :

- > 34% Industrie / Btp
- > 23% Fonction publique
- > 21% Services (Santé, Transports, Grande distribution, etc)
- > 22% Prescripteurs / Professionnels de la maîtrise des risques et de la qualité de vie au travail

Géographiquement, 50 à 60% des visiteurs proviennent de la région où se tient le salon – ce qui est l'une des spécificités de ce rendez-vous –, 15 à 20% viennent de la région Ile-de-France, 12 à 20% viennent des autres régions françaises et 5 à 9% proviennent de l'étranger.

En termes de responsabilités exercées, bon nombre des visiteurs sont directement en prise avec la prévention, la protection et la santé au travail. Ils sont responsables QHSE, animateurs sécurité, ACO, médecins ou services de santé du travail, membres du CHSCT, DRH, chefs d'entreprise, responsables des achats, chargés de la maintenance ou de l'entretien...

En somme, ce sont pour la plupart des utilisateurs ou des prescripteurs, en prise directe avec les réalités du terrain.

7 zones d'expertise

Les 350 à 400 exposants, selon les éditions, sont plus ou moins répartis en sept zones d'expertise :

- > BTP / Travaux en hauteur
- > Équipements de Production / Manutention / Logistique
- > Hygiène / Propreté / Décontamination
- > Équipements de protection
- > Incendie / Sécurité / Sécurité des bâtiments
- > Aménagement des Espaces de Travail Tertiaires
- > Conseil / Formation

A côté de ces zones d'expertise, les organisateurs ont aussi positionné cinq zones d'attractions ou animations, elles aussi peuplées d'experts : Village Fonction Publique, Espace Enseignement, Espace Confort de Vie, Zone Sécurité routière, Vitrine des Entreprises Témoins.



L'espace « Manutention » est l'une des 7 zones qui constituent des pôles d'attraction et d'animation (photo : Préventica).

Renseignements pratiques

Prévent'Ouest 2011 – Rennes
18 et 19 mai

350 exposants - 110 conférences - 8 000 visiteurs
Parc des expositions Rennes Aéroport

Hall 4&5 - La Haie Gautrais - 35172 Bruz Cédex

Horaires : de 8h30 à 18h30

Plan d'accès : www.rennesparcexpo.fr

Inscriptions gratuites : www.preventica.com

Rennes fera t-elle mieux que Nantes ?

Préventica Rennes fera-t-il un meilleur score que Nantes en 2008 ?

Voici pour mémoire les résultats des 4 dernières années :

Lille 2008 :	10.454 visiteurs	366 exposants
Lyon 2009 :	10.231 visiteurs	412 exposants
Lille 2010 :	9778 visiteurs	384 exposants
Marseille 2010 :	9.049 visiteurs	376 exposants
Toulouse 2009 :	8.546 visiteurs	376 exposants
Lyon 2007 :	7.861 visiteurs	352 exposants
Nantes 2008 :	7.820 visiteurs	371 exposants
Strasbourg 2007 :	6.271 visiteurs	348 exposants

« 120 conférences sur des thèmes et enjeux au cœur de l'actualité. »

Prévenir les risques en milieu hospitalier

Si l'hôpital est, par excellence, le lieu où des professionnels se consacrent à la santé de la population qui les entourent, c'est aussi un lieu où pratiquement tous les risques sont réunis. En France, plusieurs dizaines de milliers de professionnels y sont exposés..

Chef du service Pathologies Professionnelles / Santé au CHU de Brest, le professeur Jean-Dominique Dewitte co-animera avec Brice Lodde une conférence sur le thème « Prévention des risques professionnels au CHRU de Brest ». Il nous explique de quoi il va s'agir.

La Médecine du travail du Personnel Hospitalier doit participer à l'évaluation et à la Prévention des Risques Professionnels, avec cette singularité de devoir agir dans un milieu de professionnels de la santé parfois récalci-



Le personnel hospitalier est confronté à un très grand nombre de risques professionnels. Une conférence y est consacrée.

trant à appliquer à eux-mêmes la prévention dans leurs activités quotidiennes. Le CHRU de Brest n'échappe pas à cette règle.

En quoi consiste un service de pathologie professionnelle / santé au travail dans un hôpital?

La fonction de ce service est double. C'est un service de médecine du travail des agents hospitaliers, destiné aux agents du CHU et des établissements extérieurs. C'est aussi une consultation de pathologies professionnelles, ouverte à tous les salariés. Nous devons permettre aux salariés de faire le lien entre des symptômes et une pathologie professionnelle, de bénéficier d'examen complémentaires, d'être accompagnés dans la démarche de reconnaissance d'une maladie professionnelle... Parallèlement, nous contribuons en soutien technique à la médecine du travail : des médecins des entreprises ou des services de santé nous adressent leurs salariés pour des examens complémentaires, nécessitant un matériel qu'ils n'ont pas.

Quels sont les risques auxquels sont exposés les agents ?

Nous sommes l'un des 2 ou 3 plus gros employeurs de la Bretagne, avec près de 7.500 agents. Un hôpital réunit un



Dimensions des appareils : de 80 cm à 1,80 m

Sorbonnes à filtration

captair® flex®
an erlab product

- Une sorbonne sans raccordement
- Des technologies de filtration adaptables à de multiples applications
- Un monitoring permanent de la qualité de filtration par électronique embarquée
- Un haut niveau de confinement
- Un dispositif de protection flexible et mobile
- Des performances de sécurité garanties par la norme AFNOR NF X 15-211 : 2009

l'alternative innovante...

Captair® Flex®, l'alternative aux sorbonnes à extraction traditionnelles, offre de hautes performances de protection tout en proposant une innovation flexible, économique et respectueuse de l'environnement.



Parc d'Affaires des Portes
BP 403 - 27104 Val de Reuil Cedex

02 32 09 55 80 - info@erlab.net
www.captair.com/pic

Prévent'Ouest
RENNES

18 & 19
MAI
2011

HALL 5
STAND C 08

dossier

Préventica : cap à l'ouest



Le professeur Jean-Dominique Dewitte, Chef du service Pathologies Professionnelles / Santé au CHU de Brest.

très grand nombre de métiers qui entraînent une multitude de risques. Nous les cumulons presque tous : biologiques, chimiques, infectieux, radiologiques, physiques, psychologiques, organisationnels... Dans ce contexte, les agents et le personnel soignant sont en décalage car ils sont là pour soigner avant de prendre soin d'eux-mêmes. C'est la culture médicale.

En tant que médecine du travail hospitalière, quelles sont les pathologies auxquelles vous êtes confrontés ?

Nous observons la plupart des pathologies classiques, à commencer par les TMS (principalement des lombalgies) ; les malades sont de plus en plus âgés, d'une part et l'obésité est en développement chez les patients, d'autre part. Nous soignons des maladies dermatologiques (eczéma), des maladies infectieuses (galle), des affections

pulmonaires (asthme) dus aux produits manipulés. Toutefois, les pathologies qui s'affirment sont les souffrances mentales, c'est à dire les RPS, qui nous occupent beaucoup : le mal-être des agents se développe : manque de personnel, accroissement de la polyvalence des tâches (sans vraiment y être formé), augmentation de la pression financière pour les hôpitaux...

Ensuite, nous nous intéressons de près aux cancers professionnels ainsi qu'aux risques entraînés par les rayonnements ionisants et les traitements de chimiothérapie pour les agents. Nous manipulons beaucoup de produits CMR dans un hôpital, ce qui entraîne de nombreux risques qu'il nous appartient de prévenir alors même que leur évaluation n'est pas assez poussée, par manque de médecins notamment, mais aussi d'intervenants en prévention des risques professionnels.

Comment voyez-vous évoluer votre métier ?

Personnellement, je suis inquiet, particulièrement face au problème de la pénurie de médecins du travail. La médecine du travail voit ses effectifs chuter. Le monde hospitalier n'échappe pas à cette réalité, alors que parallèlement des gains de productivité sont attendus de nous. De ce fait, nous ne parvenons pas à appliquer la législation, notamment l'obligation de visites médicales régulières pour les agents. Nous les rencontrons tous les 2 ou 3 ans au lieu d'une fois par an.

Le collège des enseignants auquel j'appartiens m'a chargé d'une mission pour mieux faire connaître la discipline (plaquette, information à l'université, site Internet...). Notre façon d'intervenir, à notre niveau, contribue à la dynamique nationale en faveur d'une restructuration de la médecine du travail. Mais la situation ne s'arrange pas car la discipline attire peu les étudiants en médecine (enseignement en second cycle réduit à quelques heures, peur des contraintes législatives liées à la spécialité, réforme toujours en cours de discussion...)

Tout ce qui est
à l'intérieur
d'un gant anticoupeure
va devenir
passionnant.

a **DSM** Brand

Dyneema® et Dyneema® sont des marques de commerce déposées constituant la propriété de Dyneema®. L'utilisation de ces marques de commerce est formellement interdite, sans autorisation.

Dyneema® va faire bien plus qu'améliorer les conditions de sécurité habituelles.

Pour mesurer l'ampleur de cette révolution dans le domaine des gants de protection anti-coupeure, il faut regarder à l'intérieur.

Grâce aux technologies Dyneema®, les fabricants disposent d'un choix sans précédent pour créer des équipements de protection rentables de qualité supérieure. Dotés d'une résistance à la coupe exceptionnelle, ils sont également plus confortables et agréables à porter.

Pour en savoir plus sur les technologies de fils Dyneema® visitez : www.gants.dyneema.fr



Plomb : une démarche de prévention innovante

L'Amiante et le Plomb sont deux substances qui exposent à des risques différents nécessitant des approches préventives adaptées. François Belot, Directeur des Risques (Ville de Rennes et Rennes Métropole) présentera lors de sa conférence comment la Ville de Rennes a mis en œuvre une démarche de prévention innovante.

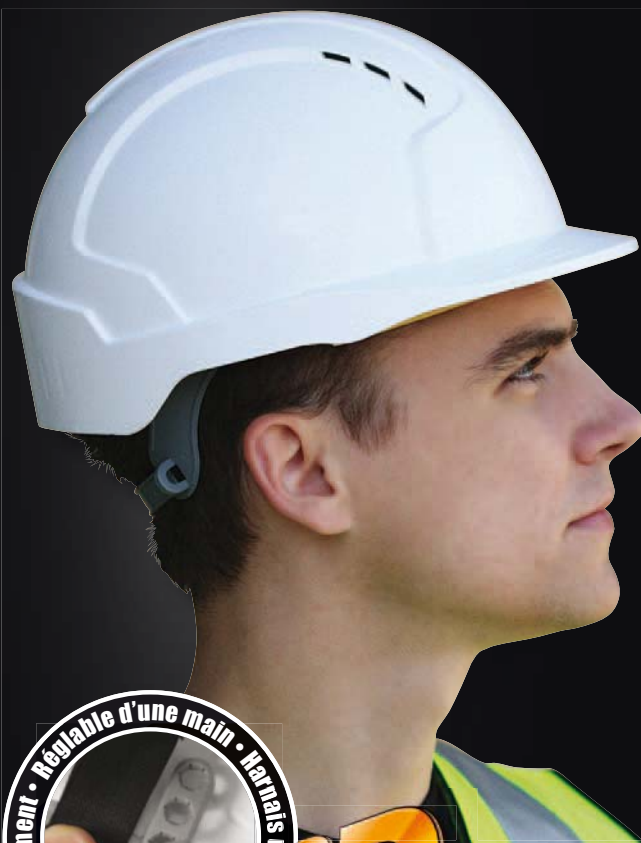
En quoi la démarche de prévention de Rennes a-t-elle été innovante pour le plomb ?

Pour élaborer notre démarche de prévention des risques liés au plomb et concevoir un outil d'évaluation, nous nous sommes inspirés de ce que nous savions et de ce que nous avons mis en œuvre dans notre démarche amiante. Le plomb est présent dans la plupart des bâtiments, plus particulièrement ceux qui ont été bâtis avant 1915 et jusqu'en 1948, mais aussi dans les immeubles construits jusqu'en 2003 avec le minium dans la peinture des éléments métalliques. Les risques se présentent lors de l'entretien ou de la destruction des bâtis, avec toutes les pathologies susceptibles de survenir suite à l'ingestion ou à l'inhalation de poussières de plomb. Nous avons cherché à avoir une démarche globale, en amont. Nous nous sommes préoccupés de la sécurité des agents et pas seulement des occupants. En dehors d'un mauvais état de conservation des matériaux et comme pour l'amiante, les risques liés au plomb se présentent surtout quand il y a des travaux. Il s'agit donc de limiter la création de poussière et de travailler la prévention.

Combien d'agents cette démarche concerne-t-elle directement ?

Sur les 4.000 personnes qui travaillent dans les bâtiments, sur la voirie, dans les espaces verts, les écoles et les crèches, la restauration, et les équipements sportifs, une centaine de personnes est directement concernée et une cinquantaine un peu moins directement. En fait, ce sont tous les corps de métier du bâtiment : peintres, plombiers, menuisiers, couvreurs, serruriers... 17 métiers pour être précis. Notre grille, finalisée l'été dernier, a été adoptée par tous ces métiers. Les agents concernés ont été formés ou sont en cours de formation. Naturellement, nous demandons aux entreprises qui interviennent pour la ville de s'inscrire dans la même démarche de prévention.

EVO Lite[®] ABS ULTRA LEGER

**3D**
REGLAGEevo lite[®]
evolution life

HARNAIS REGLABLE – 3 POSITIONS

Système unique de harnais textile réglable avec 3 crans d'ajustement. Aucun casque n'avait encore atteint cette précision pour s'adapter à votre tête.



POIDS INFÉRIEUR A 300G

Grâce à une coquille en ABS et à un design avant-gardiste, l'EVO Lite est en moyenne 20% plus léger que la plupart des casques du marché.



MARQUAGE LOGO – 10 PCS MINI

Personnalisez l'EVO Lite avec le logo de votre entreprise à partir d'une commande de seulement 10 pièces.



MARQUAGE NOM – 10 PCS MINI

L'EPI est un équipement individuel. Marquez chaque EVO Lite du nom de son propriétaire à partir d'une commande de seulement 10 pièces.

www.jsp.co.uk

Version française disponible en Avril

**JSP**
OXFORD, ENGLAND**Tel: 04 78 01 76 10**
france@jsp.co.uk www.jsp.co.uk

dossier

Préventica : cap à l'ouest

Comment avez-vous procédé pour élaborer votre démarche ?

Nous avons travaillé en partenariat avec la DIRECCTE (Direction du Travail), plus précisément avec l'unité d'Ile-et-Vilaine. Nous avons élaboré ensemble une grille d'évaluation qui comporte trois niveaux de risques de chantier et nous avons réfléchi sur les modes opératoires les plus adaptés afin de diminuer les risques d'exposition. Cela a conduit à des mesures de prévention types en fonction du classement. Nous avons cherché à anticiper pour avoir le moins de poussières de plomb en nous inscrivant vraiment dans une démarche préventive.

Que vont apprendre les participants à votre conférence ?

Nous allons présenter notre grille et indiquer ce que nous savons sur les moyens de prévention ; comment limiter les conséquences et travailler en sécurité. Notre démarche, qui a été validée par l'inspection du travail, est certes un peu innovante, mais elle est surtout pragmatique et réalisable sur le terrain. En la matière, il convient d'aller au delà de la simple démarche EPI. Si je devais résumer l'esprit, je dirai : chantier propre (ne pas disperser la poussière) + mains propres (l'ingestion est l'un des premiers risques et des mains sales au repas sont porteuses de risques).



François Belot, Directeur des Risques (Ville de Rennes et Rennes Métropole)

Altitude Formation

Des solutions à votre hauteur

► **Contactez-nous** 01 64 46 25 66

► **Formation**

Harnais
Echafaudages
Nacelles
Travail sur cordes
Risques électriques

► **6 centres de formation**

Paris - Lille - Nantes - Lyon - Vitrolles - Toulouse



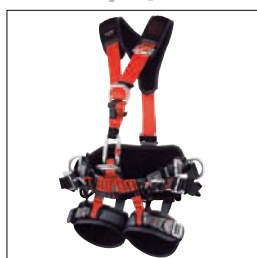
www.altitudeformation.fr

Produits

Voici une sélection de quelques nouveautés récentes qui sont exposées à Préventica.

Anti-chutes

Harnais polyvalent



Le harnais Access est le premier harnais pour suspension de longue durée à structure entièrement modulaire, parfait pour obtenir diverses configurations adaptées à n'importe quel type d'opération en hauteur. Polyvalent, il est composé de 4 éléments

rapidement assemblables, directement par l'utilisateur : cuissard à 3 points d'attache, harnais pectoral à 2 points d'attache, système de point d'attache ventral mobile et sellette rigide. **(Camp Safety)**

Portages lourds

Le Pro Bag 45



est un sac de transport grande capacité de 45 L., particulièrement adapté aux portages lourds, grâce à sa ceinture confortable qui vient compléter des bretelles ergonomiques et un dos moussé. Il offre une résistance maximale avec ses

coutures soudées, ses boucles réglables en métal et son fond renforcé. Sa poignée supérieure résiste jusqu'à 100Kg. Muni d'une poignée latérale, il possède en plus une poche extérieure étanche. **(Beal Pro)**

Yeux

Lunettes communicantes sans fil



Avec leur système Bluetooth intégré, les lunettes BB Com vous permettent de communiquer en gardant les mains libres et en dépit du bruit ambiant. Il s'agit de la première lunette de protection équipée d'un capteur ostéophonique (qui

capte les signaux sonores au travers des vibrations osseuses), certifiée EN166 (1FT) et EN352-2 (SNR 21dB). Protection oculaire et auditive, la BB Com se connecte sans fil aux appareils communicants (téléphone portable, talkie walkie, laptop).

(Delta Plus - Venitex)

Vêtements de protection

Protection surclassée



Étanche au gaz, le Dräger CPS 7900 offre une protection excellente contre les produits chimiques industriels, les agents biologiques et autres substances toxiques. Son matériau novateur qualifie le CPS 7900

aussi bien pour les travaux dans les zones à risque d'explosion que pour la manipulation de substances cryogéniques. **(Dräger)**

Protection thermique haute visibilité



DuPont a élaboré une solution de couleur jaune à haute visibilité (EN 471) appelée Nomex ProVis. Ce vêtement offre une protection inhérente contre la chaleur et les flammes, les projections de métal fondu ainsi que la chaleur d'arcs élec-

triques. Ce matériau antistatique est également efficace dans des environnements où une haute visibilité en plein jour est requise. **(DuPont)**

Tête

Jusqu'à 150°C



Ce casque en polyamide dépasse les exigences de l'EN397. Utilisé avec la visière Hi Temp enduite d'un film Or 24 carat, il garantit une protection intégrale du visage et de la tête jusqu'à 150°C pour tous les travailleurs de la sidérurgie,

métallurgie, fonderie, verrerie etc. Avec un poids de seulement 450gr, ce casque inclut une basane anti-sueur en simili-cuir, il est également disponible avec une molette de serrage en option. **(JSP)**

Mains

Anti-coupures pour manipulations fines



Le Krytech 579 offre une protection à la coupure standard pour des manipulations très fines en milieu peu salissant. La structure cellulaire du polyuréthane assure une bonne évacuation de la transpiration pour un confort optimal. Parallèlement, le fabricant lance Krytherm 585 et Krynit 582, deux

autres nouvelles références pour travaux de précision. **(Mapa Professionnel)**

dossier

Préventica : cap à l'ouest

Mains

Protection contre objets très coupants



Les S-TEX GP-1 et S-TEX GP-2 sont deux gants destinés à la manipulation d'objets très coupants (EN 388 niveau 4). Ils comportent un tricot de Hagane Coil avec une enduction en latex rugueux (S-TEX GP-1) et une enduction en nitrile (S-TEX GP-2) sur la paume et l'extrémité des doigts. Le Hagane est un acier inoxydable utilisé pour fabriquer les lames des sabres japonais Samurai. **(Delta Plus - Showa Best Glove)**

Pieds

Légère et confortable



Les chaussures Alba&N sont confortables, légères et loo-kées pour répondre aux attentes des utilisateurs : doublure respirante, embout composite, semelle textile anti perforation, bref, une chaussure de sécurité légère et confortable qui existe en

plusieurs versions et couleurs.

La semelle devient EPI



Véritables EPI, prévenant les TMS, cette semelle 3/4 a été créée pour répondre aux besoins des hommes recherchant confort et amorti dans leurs chaussures de sécurité. Elle comporte une barre sous-capitale et un insert au niveau du talon amortissant

chocs et vibrations. Enfin, la couche supérieure de la semelle est une mousse à mémoire de forme qui contribue nettement à l'amélioration du confort dans la chaussure de sécurité. **(JLF)**

Travailleur isolé

DATI pour tous les environnements



En partenariat avec le fabricant Ascom, Capagad propose dorénavant une gamme complète de DATI (Dispositif d'Appel pour Travailleur Isolé) pour la protection des travailleurs isolés adaptées à leur contexte et à leur situation.

Cette offre combine le meilleur des technologies pour sécuriser les employés quel que soit l'environnement de travail (médical, industriel, administratif, pénitentiaire, seveso - ATEX). **(Capagad - Ascom)**

Formation incendie

Le bus tout-en-un



L'unité mobile de formation à la sécurité incendie « A Safety Bus » permet la formation de 48 à 72 personnes par jour sur les modules de formation (Premier témoin d'intervention et Equipier de Première Intervention). Il possède un espace théo-



asurafilters.com
Reduce your filter budget!

Filtres de remplacement pour hottes, sorbonnes et armoires ventilées de laboratoire

Compatibles avec :

- ASTEC®
- BIGNEAT®
- BLUEAIR®
- CAPTAIN®
- CRUMA®
- FASTER®
- ETC...



Prix compétitifs
Haute qualité
Livraison rapide
Achat simplifié

New Achetez en ligne !
www.asurafilters.com

Prévent'ouest
RENNES
18 & 19 MAI 2011
HALL 5 - STAND C 08

ERLAB DFS S.A.S
02 32 09 55 80 - Asura@erlab.net

rique de 10 à 12 places grand confort et d'un espace pratique disposant de 5 types de feux réels et d'un système exclusif de sensibilisation aux fumées.

Purification de l'air

Captage électrostatique



Le principe de fonctionnement des systèmes d'épuration d'air Clean Air Solutions repose sur la technologie innovante Flimmer Zehnder qui consiste à piéger les particules de poussière de façon électrostatique, grâce à des milliers

de filaments Flimmer en polypropylène, sans bruit et sans risque de colmatage. Ces systèmes captent la poussière et purifient l'air ambiant afin de protéger le personnel, de diminuer les phénomènes d'usure des machines et de réduire les coûts d'entretien. **(Zehnder)**

Stockage

Rayonnages sécurisés



Ces rayonnages robustes, construits en acier et recouverts d'un revêtement époxy, permettent le stockage de fûts sur palette ou de cuves de 1.000 L.

Les rayonnages de base ont une capacité de stockage de 2 à 6 cuves ou palettes de 1.200 x 1.000 mm sur 2 ou 3 niveaux. En ajoutant des éléments complémentaires, la surface des rayonnages peut être augmentée en fonction de vos besoins. Le premier niveau est équipé d'un bac de rétention en acier peint ou galvanisé. **(Denios)**



TOU EN ADHÉRENCE !

Découvrez notre gamme complète sur le site : www.showabestglove.eu



Des pièces huileuses ou des objets humides ? Rien ne peut vous glisser des mains lorsqu'elles sont protégées par Showa Best. Choisissez la combinaison optimale de longévité et de sécurité dans notre vaste gamme ; quel que soit votre travail, vous trouverez l'adhérence qui correspond à vos besoins et qui combine confort et dextérité.

Contactez notre distributeur exclusif : www.deltaplus.eu



SHOWA  **Best**

Two Powerful Companies. One Powerhouse in Protection.

protection individuelle

Le succès des parkas « Tout-en-Un » ne cesse de grandir et traduit la très grande satisfaction de ceux qui en sont équipés (photo : Helly Hansen).

Le « tout-en-un » ne laisse pas indifférent et soulève tantôt la satisfaction, tantôt le doute ou l'ironie de la part des acheteurs, parfois même de certains vendeurs. Fausse bonne idée ou vraie solution ? Les porteurs, en tout cas, sont enthousiastes et ne s'en plaignent jamais.



Workwear : le « Tout-En-Un » est-il la solution ?



Apparu il y a une douzaine d'années, le tout-en-un fait plutôt le bonheur de ceux qui en sont équipés tant et si bien que le marché se développe progressivement, même si ce type de vêtement intéresse certains métiers plus que d'autres. Mais d'abord, lorsque l'on évoque le tout-en-un, de quoi parle-t-on ? Le tout-en-un, ou multiples-en-un, peut porter d'autres noms, comme nous le précisons ci-dessous. En synthèse, c'est un vêtement, une parka même, modulaire et multi-usages, parce que certains de ses composants (gilet intérieur, manches, etc.) sont amovibles. Cette modularité lui permet de s'adapter aux conditions d'utilisation et aux intempéries, car c'est généralement un vêtement d'extérieur (outdoor), qui permet éventuellement de travailler aussi en intérieur.

Quel tout-en-un ?

Il existe 3 types de tout-en-un :

➤ **2-en-un** : parka ou blouson qui comporte des manches amovibles, pantalon transformable en bermuda.

➤ **3-en-un** : parka qui comporte une doublure amovible du type polaire ou softshell ; les deux éléments peuvent être portés seuls ou assemblés (veste, coupe-vent, parka).

➤ **4-en-un** : parka qui comporte une doublure amovible du type polaire ou softshell ; les deux éléments peuvent être portés seuls ou assemblés (veste imperméable, coupe-vent, gilet normé porté avec ou sans manches, parka).

Ces tentatives de définitions étant posées, elles peuvent varier un peu d'un fabricant à l'autre – ils sont une bonne dizaine à en proposer –, mais l'esprit reste le même.

Le concept a fait mouche

Muni de l'un ou l'autre de ces équipements, le porteur est théoriquement en mesure d'affronter toutes les saisons et toutes les conditions, des pires aux meilleures. « Ce sont des vêtements qui peuvent être portés toute l'année ou pour plusieurs activités », résume la Direction de Marché EPI du distributeur et fabricant Descours & Cabaud. « En fait, ajoute Emmanuel Roland, directeur commercial du groupe

Protect'Homs, c'est le vêtement d'extérieur traditionnel, plus ou moins modulable, qui permet de travailler en toutes saisons ». « Le porteur fait de son vêtement ce qu'il veut car il s'adapte à toutes les situations, souligne Jérôme Bonnet, Responsable Marketing chez Codupal Safety. Nous considérons que cela fonctionne bien puisque ce produit est très demandé et très apprécié. » « C'est un vêtement pour travailler à l'extérieur, particulièrement adapté aux intempéries et aux changements de climat », complète Emmanuel Camus, Workwear Department Manager au Groupe RG. Il en est d'autres qui, discrètement, vous glissent que cette appellation et ce « concept » sont plus une élucubration marketing qu'une réalité correspondant à un vrai marché. En attendant, le concept fait mouche.

Marché renouvelé

Les utilisateurs sont globalement satisfaits et en redemandent ; les responsables des achats n'y voient pas d'objection majeure. La DIRCE (Direction Interdépartementale des Routes - Centre Est) rayonne sur 12 départements où l'on rencontre des différences d'altitude et de climat notables, par exemple la Savoie et la Drôme : « Nous avons environ 500 personnes sur le terrain équipées de ce type de parka, nous indique Frédérique Plat, coordinatrice Sécurité Prévention à la DIRCE. Ce marché va arriver à échéance et nous reprendrons ce type de vêtement qui assure une bonne protection contre le froid et le vent. Les gens sont contents. En commission, nous ne sommes revenus ni sur la qualité, qui nous satisfait, ni sur l'opportunité qu'il y aurait à changer. »

En montagne et en plaine

« C'est la polyvalence de ce vêtement qui nous intéresse car nos équipes travaillent aussi bien en plaine qu'en montagne, commente Nouridine Guerfi, du service achat du Conseil général de l'Isère. En effet, nous connaissons des variations de température parfois très fortes entre les différents moments de la journée et ce vêtement présente l'avantage de la flexibilité. Ce sont principalement les agents chargés de l'entretien des routes qui sont équipés et ils ne s'en plaignent pas. Le marché est en cours chez nous et va se renouveler. » Nous recueillons un écho tout aussi satisfait dans la Sarthe :

protection individuelle

Workwear : le « Tout-En-Un » est-il la solution ?



Le Tout-en-Un permet d'affronter la plupart des conditions climatiques (photo : Sioen)

« Plus de 300 agents chez nous sont équipés, commence Magdeleine Boisrame, acheteur comptable pour le Conseil général. Nous n'avons pas de remontées, autrement dit, rien de négatif. Nous avons toutes raisons de penser que les porteurs en sont contents et nous repartons avec ce genre d'équipement pour le nouvel appel d'offres. »

Venu du nord

Ce type de vêtement est apparu sur le marché il y a une bonne douzaine d'années, d'abord au nord de l'Europe, dans les pays scandinaves et en Belgique, dans lesquels se situent d'ailleurs deux des plus grands fabricants. Puis il s'est progressivement répandu chez nous et dans les pays voisins, plus particulièrement dans les régions où les rigueurs climatiques le rendent appréciable. « Les premiers vêtements de ce genre étaient des 2 en 1 et des 3 en 1 destinés aux intempéries, se souvient-on chez Descours & Cabaud. Les Tout-en-un sont plus récents. » Naturellement, l'Asie n'a pas tardé à s'inspirer de cette innovation. « Nous sommes relativement peu nombreux à proposer du moyen et du haut de gamme, alors que l'acheteur s'y retrouve dans la durée », observe Jérôme Bonnet. Il précise que les produits d'entrée de gamme, plutôt en provenance d'Asie, ont une durée de vie moyenne de 3 ans, contre une durée d'environ 5 ans pour le moyen de gamme (fabriqué au Maghreb et en Europe) et une durée supérieure à 5 ans pour le haut de gamme. « Nous observons une durée de vie de 3 à 5 ans sur ces vêtements », confirme Frédérique Plat. Et l'écho n'est guère différent dans l'Isère : « Ces vêtements font partie d'une dotation de base et sont remplacés soit à l'usure, soit lorsque le nombre maximum de lavages recommandés est atteint lorsqu'il y a des composants haute visibilité. », indique Nouridine Guerfi.

Multi-normes

Le tout-en-un a aussi inspiré d'autres fabricants dans des domaines voisins : « Vous trouvez sur le marché des gilets avec harnais antichute intégré, ce qui a comme avantage d'être enfilé facilement, comme un gilet et de permettre de garder ses outils de travail ou effets personnels sur



Eric Camus,
Workwear Department
Manager,
Groupe RG



Emmanuel Roland,
Directeur
Commercial,
Groupe Protect'Homs



Jérôme Bonnet,
Responsable
Marketing,
Codupal Safety

soi. », indique la Direction de Marché EPI de Descours & Cabaud, qui ajoute : « S'agissant du workwear, l'apparition de vêtements « modulables » est plus récente et tend à se développer. Par exemple, on trouve des pantalons multi-poches qui permettent aux porteurs de garder leurs outils à portée de main. » Quelques uns, c'est le cas de Codupal ou du Groupe RG, en ont profité pour intégrer plusieurs normes : « Nous avons développé des vêtements tout-en-un contre le risque électrique (antistatiques), contre le risque chimique, ou encore qui limitent la propagation de flamme », rappelle Jérôme Bonnet. « Le vêtement multi-risques est une forme complémentaire de Tout-en-Un », conclut Eric Camus.

Haute visibilité

Toutefois, le premier type d'utilisateur visé est le même pour tous les fabricants : il travaille à l'extérieur et doit se protéger des intempéries. « Les premiers concernés sont les collectivités, le BTP et le bâtiment traditionnel, ainsi que les artisans », résume Emmanuel Roland et complète Eric Camus, en ajoutant les sociétés d'autoroute. Dans ce contexte, la haute visibilité est nettement un plus et on la retrouve d'ailleurs dans la plupart des offres. « Evoluant sur le domaine routier, commente Nouridine Guerfi, nous sommes attentifs à la surface de textile fluorescent et rétroréfléchissant. » Il s'agit de bien répondre aux critères de la classe 2. Magdeleine Boisramé souligne, elle aussi, l'importance de la haute visibilité.

Le look ne suffit pas

Tant les acheteurs que les porteurs ont admis avoir été sensible à l'aspect du vêtement, sa coupe et son look. « Le risque, prévient Emmanuel Roland, c'est de tomber dans le panneau du look. Le design a naturellement son importance, ce n'est pas la question, mais c'est le textile qui est important. C'est la qualité des matières qui vous protège, leurs propriétés et le fait qu'il s'agisse de textiles labellisés. L'une des raisons du succès des textiles haute visibilité sur ces vêtements, c'est que ce sont des matières respirantes. » Jérôme Bonnet, dans le même sens, voit se développer une tendance : « La demande augmente pour que le blouson ou le gilet intérieur soit en tissu softshell, explique-t-il. C'est un tissu qui protège bien car il est laminé 3 couches ; l'intérieur est en polaire, l'extérieur est déperlant et la couche intermédiaire est une membrane imperméable respirante. »

« Le tout-en-un fait plutôt le bonheur de ceux qui en sont équipés »

Rares reproches

Le Tout-en-un serait parfait ? Trop simple et en cherchant un peu, on trouve bien quelques défauts. « C'est un concept trop sophistiqué pour le monde du travail, lâche cet acheteur. Les gens n'utilisent que 10 à 20% du potentiel de ce vêtement. Le risque, c'est aussi que le gilet soit perdu, ou bien une des manches. » Là, c'est un commercial, auquel on a fait l'objection suivante : « Les EPI sont un des moyens d'arriver à une certaine uniformité, que recherchent quelques entreprises.

Si on commence à autoriser toutes les combinaisons de couleurs, le port des manches ou pas, du gilet ou de la parka, ça deviendra vite le foutoir ! » A notre sens, avec le risque de perte d'éléments, l'objection la plus forte est celle de l'hygiène : « Vous travaillez en gilet au contact de poussières ou de produits chimiques ; il se met à pleuvoir alors vous enflez la parka, ce qui en souille l'intérieur. La fois suivante, vous mettez la parka seule, sans le gilet et vous vous retrouvez au contact des souillures. » La formation et des avertissements réguliers peuvent sans doute y remédier.

Confort avant tout

Les commerciaux ne manquent pas d'arguments pour vanter les qualités de ce type de parka : « Cela ne fait plus qu'un seul vêtement à gérer et cela simplifie la dotation annuelle », souligne aussitôt Emmanuel Roland. « Lorsque les éléments sont « zippables » les uns avec les autres, le porteur peut combiner les éléments qui lui conviennent pour parvenir à une solution qui lui ressemble », ajoute Jérôme Bonnet. Et il ajoute : « le concept à l'origine, c'est que l'acheteur pouvait renouveler seulement les éléments qui en avaient besoin.

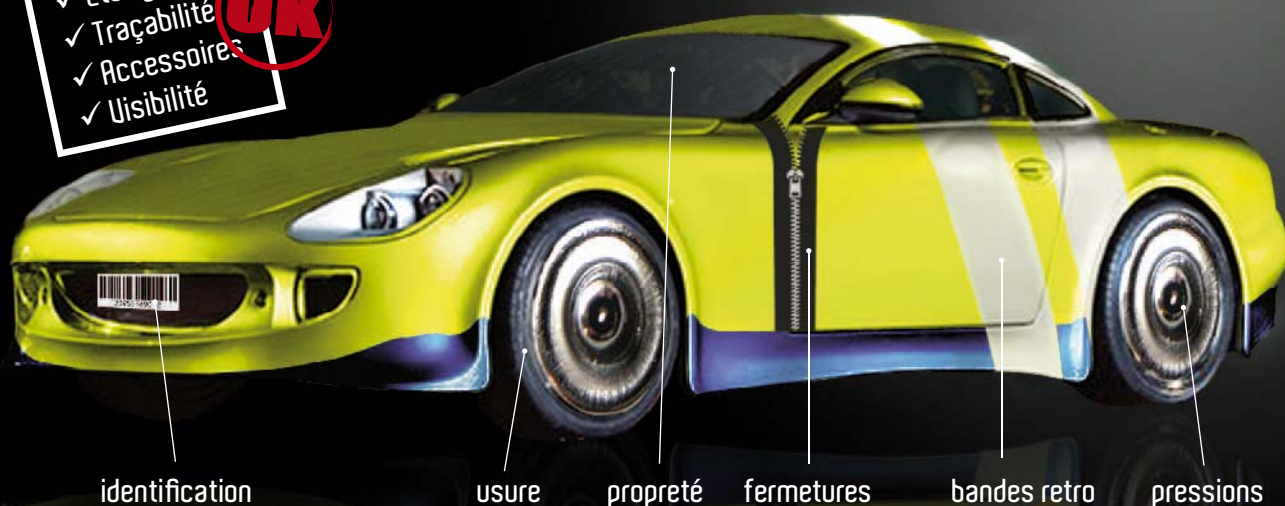
Nous ne l'avons pas oublié et c'est quelque chose que nous proposons. » Les porteurs de ces vêtements sont heureux de bénéficier de textiles performants et vantent, de façon unanime, le confort de la solution Tout-en-Un. Les acheteurs sont parfois sensible au fait que ces parkas sont quelquefois un peu plus chères, mais ils voient bien aussi que celles-ci sont portées sur le terrain et que personne ne s'en plaint.

Et l'objectif premier n'est-il pas que les gens soient effectivement protégés ?



Les femmes, elles-aussi, ont droit aux vêtements Tout-en-Un (photo : Codupal)

VÊTEMENT EPI CONTRÔLÉ, PROTECTION ASSURÉE



SNC Elis - 31 rue Voltaire - 92803 Puteaux - 693 001 091 RCS Nanterre

ELIS loue, entretient, répare et remplace vos vêtements EPI pour que vous puissiez travailler en toute sécurité !

www.elis.com

N°Azur 0 810 192 192

PRIX APPEL LOCAL

Simplifiez-vous le linge



métier

La plupart des exploitations agricoles comptent 5 employés ou moins. C'est dire que dans de nombreux cas, il s'agit d'entreprises familiales auxquelles tous les membres de la famille contribuent (photo : D.R.)



Agriculture : ouvrir le champ de la prévention

A la diversité des activités du métier d'agriculteur répond une grande diversité des risques avec, toutefois quelques constantes sur lesquelles préventeurs et médecins du travail concentrent leurs efforts. Comme le montrent les grands axes du plan « santé et sécurité au travail » élaboré par la Mutualité sociale agricole, produits chimiques, animaux, TMS et risques psycho-sociaux demeurent des priorités absolues.

Les métiers de l'agriculture comptent aujourd'hui plus de 1,1 million de salariés (exploitations, entreprises forestières, espaces verts, coopératives...) et quelque 550 000 exploitants non salariés, selon les dernières données établies par la Mutualité sociale agricole (MSA). Si la population des agriculteurs non salariés, fortement représentée dans l'élevage et les grandes cultures, diminue régulièrement de 2 à 3 % par an, celle des salariés est quant à elle en progression depuis plusieurs années. Une situation qui joue un rôle non négligeable dans la prise en compte des risques, nombreux et variés, qui touche ce secteur où près de 90 % des entreprises comptent moins de 5 salariés.

Pour l'année 2009 le nombre d'accidents du travail des salariés agricoles recensés par la MSA a baissé de 3,8 % par rapport à 2008, alors que dans le même temps les accidents de trajet progressaient de 1,8 %. Les maladies professionnelles affichaient quant elles un recul de 3,2 %. Des résultats plutôt encourageant pour l'organisme mutualiste qui joue à la fois le rôle de sécurité sociale, de médecine du travail et de gestionnaire administratif. « Au travers de nos 350 médecins du travail et de nos 280 conseillers en prévention nous avons une bonne connaissance de la population et des risques professionnels. Mais nous voulons aller plus loin au travers du 4^e plan pluriannuel (2011-2015) qui

s'inscrit dans le plan « santé au travail 2 » présenté l'été dernier par le gouvernement. Nous souhaitons mettre l'accent sur 6 axes majeurs en matière de prévention au cours des années qui viennent » insiste Philippe Laffon, directeur de la santé au sein de la Caisse centrale de MSA.

Les six grands chantiers identifiés par la MSA couvrent globalement les 5 principaux risques actuels auquel sont confrontés les agriculteurs, auquel s'ajoute un volet spécifique en direction des TPE qui échappent encore trop souvent, en agriculture comme dans les autres secteurs, aux actions de prévention. « Nous allons travailler sur le risque chimique au travers de l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les TMS qui représentent 90 % des maladies professionnelles, sur les risques psycho-sociaux, sur les zoonoses provoquées par les animaux et enfin sur le risque lié à l'utilisation de machines et de matériels » complète pour sa part le Dr Yves Cosset, médecin chef de la santé au travail en agriculture.

Le risque chimique toujours très présent

« Le risque chimique toujours très présent
Alors qu'une association d'agriculteurs, victimes des pesticides vient de voir le jour il y a quelques semaines en Charente, le lien entre traitement phytosanitaires et pathologies graves (cancers, maladie de Parkinson...) semble bien réel. « Sur les 10 dernières années 31 cas de maladies professionnelles liées aux produits phytosanitaires ont été

métier

Agriculture : ouvrir le champ de la prévention

reconnus chez les salariés, et 14 chez les exploitants. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un axe majeur en matière de prévention et eu plusieurs messages essentiels doivent être relayés » insiste le Dr Yves Cosset. Des messages qui portent d'abord sur le choix du produit, la capacité de l'utilisateur à lire correctement les étiquettes et surtout à respecter les modes opératoires (conditions météo, délais de retour sur les parcelles après traitements...). « Nous devons poursuivre le travail de formation et d'information sur le port des EPI et les règles élémentaires d'hygiène. Des gestes aussi simples que le lavage des mains et le passage sous la douche en fin de journée ou après une intervention ne sont pas toujours des réflexes » poursuit le médecin qui rappelle le rôle joué par la MSA dans le retrait de l'arsenic, largement utilisé en viticulture, suite à une étude menée sur le terrain.

Le risque lié aux animaux

Pour les exploitants agricoles et leurs salariés le contact avec les animaux constitue une source de maladies professionnelles et d'accidents bien réelle. Les risques encourus sont de deux natures : les problèmes de contention et les zoonoses, maladies ou affections transmises par les animaux. Au-delà des maladies à déclaration obligatoires, comme la rage, le charbon ou la tularémie (provoquée par les tiques), un certain nombre d'affections, encore trop peu connues, sont susceptibles de toucher les éleveurs et leurs salariés. C'est le cas par exemple de la « Fièvre Q » transmises par les petits ruminants, ou la maladie de Lyme, causée le plus souvent par des piqûres de tiques. « Nous avons mis en place un réseau de zoonosurveillance et devons aussi sensibiliser les médecins généralistes qui n'ont pas toujours une connaissance de ces pathologies et des symptômes associés » note le responsable de la MSA.

Les animaux, bovins et chevaux notamment, sont aussi à l'origine d'accidents graves lors de leurs contentions ou de leurs transferts. Une lésion sur 5 est causée par un animal, et dans les trois quarts des cas il s'agit d'un bovin. La prévention va alors porter sur les équipements de protection collective comme les barrières ou cage de contention, mais aussi sur l'aménagement des salles de traite et l'organisation de la circulation des animaux. A ces différents systèmes viennent s'ajouter aussi la nécessaire réflexion sur l'utilisation d'EPI (casques, lunettes, gants...) même si ceux-ci sont encore trop souvent absents des élevages.

Haro sur les TMS

A l'instar de la France, où elles représentent 95% des maladies professionnelles des salariés et 88% du coût total de celles-ci, les TMS sont, en Europe la première maladie professionnelle reconnue du secteur agricole. Elles touchent plus particulièrement trois secteurs : la viticulture (20%) avec une atteinte des membres supérieurs, le traitement de la viande (18%) et les cultures spécialisées (14%). Dans les abattoirs et les ateliers de découpe des actions sont menées sur le thème du « couteau qui coupe », en grandes cultures un travail de prévention sur

Des accidents moins fréquents mais graves

Les salariés agricoles, dont le nombre est en hausse, ont vu le taux de fréquence des accidents baisser dans quasiment tous les secteurs d'activité. Il ont quand même causé 58 décès en 2009. Les métiers de l'agriculture - en particulier le travail du bois et des végétaux (30% des accidents) et les tâches de « manutention et de transports manuels » (38%) - comptent parmi les plus sensibles en termes de risques. Les nouveaux embauchés sont majoritairement les plus exposés : 40% des accidents concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté. En revanche, les « 50 ans et plus » sont les plus durement touchés par les accidents graves (29,5%) et les décès (33%) alors que cette tranche d'âge ne représente que 18% des salariés. Les non salariés ont connu en 2009 une hausse de la fréquence des accidents, après une période de recul entre 2005 et 2008, et le nombre de décès accidentels s'est stabilisé à 73 pour cette même année.



les TMS liées aux vibrations avec une campagne autour du remplacement des sièges de tracteur. Les éleveuses et conjointes d'agriculteurs sont elles aussi très touchées par les TMS, une majorité d'entre elles assurant la traite des animaux. Pour faire face à ce risque différentes solutions techniques sont développées et mises en avant par les préventeurs, qu'il s'agisse d'équiper l'exploitation d'un robot de traite, lors du renouvellement des installations, ou de mettre en place une plateforme à hauteur variable dans la fosse de la salle de traite afin d'améliorer les postures de travail. Par ailleurs, préventeurs et médecins du travail ont établi des liens entre risques psycho-sociaux (RPS) et TMS dans le secteur agricole. La prévention de ces pathologies - dont le coût moyen est estimé à environ 19 000 à - passe aussi par les travaux menés sur la normalisation du matériel agricole et des machines, notamment en matière de bruit et de vibrations. D'une façon générale le taux d'accidents mortels liés au risque machinisme est

« Maladies professionnelles et accidents du travail sont en recul »



encore très élevé : 46% chez les non salariés et 26% chez les salariés. Le secteur des espaces verts est particulièrement sensible, avec une accidentologie encore élevée, due en particulier aux machines portatives. Depuis déjà plusieurs années les établissements d'enseignement agricole, en partenariat avec la MSA, mettent l'accent auprès de leur élèves et stagiaires sur les règles de sécurité, liées à l'utilisation d'automotrices ou de machines. Au lycée agricole et viticole d'Amboise les élèves disposent d'un tracteur enjambeur pour parfaire leur formation technique et pratique ; en Rhône-Alpes un livret de formation Caces (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) « Engins de chantiers » est diffusé dans les établissements de Savoie, Haute-Savoie et Isère.

Des saisonniers plus exposés

Trois autres populations présentes dans le secteur agricole seront aussi suivies de près à l'occasion du plan « Santé sécurité au travail 2011-2015 » : les jeunes installés, les seniors et les saisonniers. Cette dernière catégorie, qui compte plus de 700 000 salariés chaque année (plus de la moitié des effectifs) est fortement exposée aux contraintes physiques et aux nuisances : bruit, poussière, chaleur, humidité, vibrations... Moins bien formés et informés que leurs homologues travaillant à plein temps, ces salariés connaissent un taux de fréquence des accidents du travail plus élevé. Au-delà du document unique qui s'impose à tout employeur, des actions spécifiques vont être mises en place autour de risques spécifiques comme l'utilisation de produits phytosanitaires, les chutes de hauteur et les blessures.

Le suicide ne doit plus être tabou

Parmi les risques psycho-sociaux qui constituent un des axes majeurs de prévention de l'MSA pour les 5 ans à venir le suicide des agriculteurs occupe une place particulière. Longtemps considéré comme tabou, le sujet va donner lieu à plusieurs initiatives de la part des Pouvoirs publics et de la profession. En parallèle à l'observatoire national du suicide en agriculture, que doivent créer conjointement l'Institut national de veille sanitaires et la MSA, cette dernière va installer d'ici l'automne, dans chaque région, des cellules pluridisciplinaires. Même si aucun chiffre ne sont aujourd'hui disponibles, l'étude générale sur le suicide publiée en avril 2010 par l'INVS a confirmé la situation très difficile des agriculteurs dont le risque de suicide est multiplié par 3,1 par rapport à une population de cadres, avec une probabilité de « réussite » plus forte que dans les autres catégories socio-professionnelles. Souvent isolés, confrontés aux aléas climatiques ou à des crises sanitaires qui peuvent aller jusqu'à décimer leurs troupeaux, les agriculteurs sont soumis à des niveaux de stress que les médecins du travail et les préventeurs veulent mieux évaluer, mais uniquement sous un angle médical. C'est pour cette raison que les cellules pluridisciplinaires qui vont se mettre en place seront à l'écoute aussi bien sur un plan financier, médical que social afin d'apporter les réponses les plus adaptées.



protection

Collective

Chaque année les chutes de plain-pied sont responsables d'un quart des accidents déclarés par les employeurs auprès de la CNAM TS. Des trébuchements, glissades, faux pas ou perte d'équilibre qui sont le plus souvent dus à un espace au sol encombré et à des surfaces rendues glissantes. La prévention passe par une matérialisation des circulations, la mise en place de supports anti-dérapants et, bien entendu, le port de chaussures adaptées à l'activité et au terrain.



Chutes de plain-pied : un risque à ne pas prendre de haut

Et les chutes d'escalier...

Les statistiques faisant état des chutes de plain-pied prennent en compte les chutes d'escalier, même si certains experts et préventeurs les classeraient plus volontiers dans la catégorie des chutes de hauteur. Au-delà des problèmes d'encombrement et de trébuchement qui peuvent causer ce type d'accident, se pose la question des glissades. En ce qui concerne les escaliers provisoires, installés le plus souvent sur des chantiers, les fabricants les équipent de barres et de rampes, mais aussi de marches anti-dérapantes prenant le plus souvent la forme de caillebotis métalliques, avec des tranches en dents de scie pour garantir une meilleure adhérence de la chaussure.

Pour l'année 2009 la CNAM TS, tous secteurs d'activité confondus, a recensé plus de 162 000 accidents de plain-pied, ayant entraîné près de 9,5 millions de journées d'arrêt de travail. Ceux-ci représentent 25% du nombre total des accidents déclarés pour les salariés, et la même proportion en termes de jours. Ce risque, présent dans les métiers du bâtiment, des services et des transports a par ailleurs entraîné le décès de 21 salariés au cours de l'année 2009. « Tous les secteurs d'activités sont touchés, et les circonstances peuvent être des contusions, des entorses, des plaies, des fractures... »

En cas de perte d'équilibre, la victime peut tomber sur un objet dangereux ou chercher à se rattraper au support le plus proche. Les conséquences dépendront donc de la dangerosité de son environnement. Même si la victime ne tombe pas, les lésions peuvent tout de même être graves » notent pour leur part les experts de l'INRS qui ont par ailleurs analysé les accidents de plain-pied les plus graves. Cinq catégories, regroupant les atteintes les plus sérieuses, ont ainsi pu être mise en évidence : l'utilisation de machines (44%) ; la manutention manuelle ou mécanique (28%) ; le déplacement (15%) ; le ramassage des ordures ménagères (7%) ; le travail sur chantier (6%). L'INRS qualifie de « chutes de plain-pied » les glissades, trébuchements, faux-pas et autres pertes d'équilibre sur une surface « plane », y compris s'il n'y a pas à proprement parler de chute, la victime pouvant avoir rétabli son équilibre. Selon les cas, ne sont prises en considération que les surfaces ne présentant aucune rupture de niveau ou bien présentant des ruptures de niveau réduites (telles que trottoir, marches ou plan incliné).

Tapis et revêtements spéciaux

Un sol glissant, affaissé, usé, ou présentant une différence de revêtement sera par nature plus dangereux. A cela s'ajoute le risque représenté par la présence au sol d'outils oubliés, et parfois un mauvais éclairage des lieux. Pour les préventeurs la notion de « travail dans l'urgence » lors d'une intervention est un facteur aggravant des chutes de plain-pied. Le choix des revêtements constitue aussi, chaque fois que cela est possible, une occasion d'offrir un sol ayant des propriétés antidérapantes. En extérieur il conviendra de veiller à ce que la surface soit prévue pour les intempéries, l'employeur devant mettre à disposition de ses salariés, si les conditions l'exigent, des chaussures à semelles antidérapantes. « Il faut savoir toutefois, précisent les experts de l'INRS, que les chaussures qualifiées d'antidérapantes par les fabricants sont adaptées aux sols industriels durs lisses et gras. Elles ne seront donc pas nécessairement les plus antidérapantes lorsqu'il s'agit de travail sur chantier par exemple. »

« Une norme, la norme XP P05-010, permet d'évaluer la résistance à la glissance des revêtements de sol au moyen du plan incliné : cette résistance est associée à un classement de dalles et de carreaux. Les conditions d'essai retenues, eau avec agent mouillant ou huile ont été choisies en fonction de l'utilisation des revêtements de sol » précise de son côté FC Innovation, concepteur de Solugrip. Les panneaux antidérapants, fabriqués à partir de fibre de verre, de résine et de granules d'oxyde d'aluminium, offrent à la fois des performances antidérapantes et présentent une résistance à la corrosion. De son côté l'industriel savoyard IDS dispose d'une gamme complète de tapis et de revêtements anti-fatigue, antidérapants ou adaptés à des tâches particulières : soudure, travaux électriques. Il s'agira en l'occurrence, autour d'un poste de travail ou sur l'ensemble d'une zone de circulation de réduire au maximum le risque de glissade.

protection collective

Chutes de plain-pied : un risque à ne pas prendre de haut



Les revêtements anti-dérapants ont prouvé leur efficacité.

Nettoyer mieux sans eau

Particulièrement dangereuse dans sa forme solide (les surfaces gelées), l'eau est souvent la cause première d'une glissade dans certains environnements (restauration, industries agro-alimentaires). Indispensable dans les processus de production et de nettoyage, l'eau peut être maîtrisée. Ainsi, depuis l'apparition et la montée en puissance de produits tels que les microfibras un nettoyage efficace des sols peut s'envisager en réduisant très significativement les quantités d'eau utilisées. Cette matière qui a révolutionné l'essuyage présente un double avantage : sa capacité à accrocher très efficacement les salissures et son pouvoir d'absorption des liquides. Les utilisateurs reconnaissent que les temps de séchage ont été considérablement réduits, voire éliminés complètement, avec un résultat souvent supérieur en termes d'efficacité. Il convient aussi d'ajouter à cette panoplie une autre famille de produits de plus en plus utilisée en restauration et agro-alimentaires : les produits enzymatiques. Grâce à ces bactéries capables de digérer les graisses, les sols peuvent être traités très efficacement sur la durée, en réduisant très fortement les quantités d'eau. Le produit agit en cassant les molécules de graisses, éliminant ainsi une cause importante de glissade...

légitimes pour nous faire remonter leurs remarques ou leurs réserves. Par exemple à la suite d'un accident sur une dalle gelée, nous avons changé de modèle de chaussures. Celles-ci n'étaient pas assez antidérapantes. L'autre critère important est le poids des chaussures, le compagnon ne doit pas avoir l'impression de porter des sabots tout au long de la journée ! Mais il faut aussi considérer la qualité du plastique, celui-ci ne doit pas se fendiller et faire entrer l'eau quand il pleut» conclut Franck Lebreuil.

Savoir utiliser les goulottes

« La chute de plain-pied en elle-même n'a pas forcément de conséquence grave, le vrai problème vient de l'objet ou de la machine sur lesquels on peut chuter. Par ailleurs on observe aussi un certain nombre d'accidents dus à des actions mécaniques du salarié qui peut lâcher une clé ou un outil et perdre l'équilibre » note Patrice Devaux de l'OPPBTP qui insiste lui aussi sur la bonne organisation des chantiers. Si les câbles électriques des petits matériels portatifs ne représentent pas forcément un danger –malgré le risque de trébuchement- les plus gros tuyaux ou câbles d'alimentation doivent impérativement être signalés et mis sous goulotte. Idéalement, et quelque soit l'environnement de travail, il est préconisé de matérialiser au sol, par des marquages de couleurs différentes les espaces de circulation (piétons et engins), les accès, ainsi que les postes de travail.

Des accidents fréquents

« Nous recensons en moyenne 6 accidents avec arrêt par an, deux d'entre eux sont dus à des chutes de plain-pied. La durée moyenne des l'arrêt est souvent d'un mois par accident. Il n'est pas rare qu'il s'agisse de fractures des poignets ou des doigts » constate Franck Lebreuil, chargé des questions de sécurité, qualité et environnement au sein de l'Entreprise Petit, qui emploie 285 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros dans l'activité de la construction et la réhabilitation de bâtiments à Paris. Les chutes sont essentiellement causées par des sols encombrés ou glissants. La démarche de prévention consiste à organiser le travail, les déplacements et les aires de stockage. Depuis plusieurs années l'entreprise a mis en place des plans de circulation qui sont matérialisés physiquement au sol. S'il est relativement aisé de procéder de la sorte dans un atelier ou un entrepôt, avec notamment des marquages au sol, la chose est plus complexe sur un chantier qui par définition évolue et se transforme dans le temps. « Nous implantons directement au sol des garde-corps avec des potelets à bloqueurs tous les 1,50 m. Malgré la contrainte que cela représente, les résultats sont vraiment encourageants. Ce système rend le chantier plus lisible et évite de poser ou de stocker du matériel dans les zones de circulation» complète le responsable sécurité qui mesure aujourd'hui le chemin accompli en matière de sécurité par rapport au risque de chutes.

Les EPI sont incontournables

En termes d'évitement des glissades, la chaussure de sécurité va également jouer un rôle important. « Nous associons régulièrement tous nos bâtisseurs au choix des EPI, ce sont eux les premiers concernés. Ils sont tout à fait



Tapis anti-dérapants, rampes et rambardes peuvent éviter une chute ou permettre de se rattrapper à temps.



DOUCHES ET LAVE-YEUX DE SECOURS

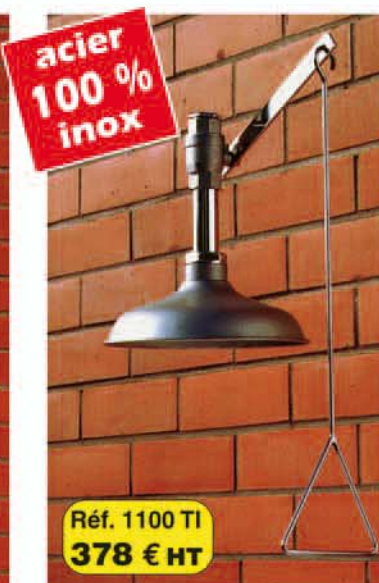
Matériel
fabriqué
sous

**ISO
9001**



Réf. 1100
145 € HT

DOUCHE VERTICALE



Réf. 1100 TI
378 € HT

ACIER INOX

Lave-yeux de secours autonomes.

Les douches et les laves-yeux de sécurité offrent une décontamination immédiate par projection d'eau pour la protection par dilution et lavage extractif des agressions dues aux produits chimiques caustiques, acides ainsi que la radioactivité, qui provoquent des lésions graves irréversibles. Il s'agit de la méthode de décontamination la plus fiable à ce jour.



Réf. 15-04

Nota : les appareils à gravité avec solutions stériles doivent être vidés et remplis tous les 6 mois.

Réf.	Cont.	Prix HT
15-04 À gravité Usage : 6 minutes	23 litres	310 €
15-08 Sels solution concentrée pour réf. 15-04	2 unités	75 €



Réf. 3000
117 € HT

DOUCHETTE



Réf. 1110
188 € HT

DOUCHE HORIZONTALE



Réf. 2211
249 € HT

LAVE-YEUX MURAL



Réf. 2710
420 € HT

LAVE-YEUX / PÉDALE



Réf. 2212
255 € HT

LAVE-YEUX LABO

Conformes aux normes :

AFNOR NFX 08003 - ISO 3864 - UNI - ANSI - Z358
I.1998 - OSHA - UL - DIN 12899 - NF EN 15154-2...

FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE
A PARTIR DE 500 € H.T. NETS

DISPONIBLE SUR STOCK

Nouveau : Retrouvez nous sur Internet
<http://www.securigaz-douches.com>
E mail : info@securigaz-douches.com

DOUCHES SECURIGAZ®
Société de construction de Robinetterie Générale Eau/Gaz

SECURIGAZ DOUCHES

1, rue de Maeyer
06300 NICE - (France)
Fax : 04 93 56 58 46



04 93 26 38 55

Marier efficacité et bien-être au travail : un management de raison

Le manque de motivation, le mal-être, voire le stress et la souffrance au travail ont souvent pour origine un mode de management inadapté et ne prenant pas suffisamment en compte le facteur humain.

Dans son rapport au premier ministre en février 2010 « Bien-être et efficacité au travail – 10 propositions pour améliorer la santé psychologique au travail », Henri Lachmann souligne parmi les facteurs de risques :

- > « Les difficultés dans les relations de travail, au sein de l'équipe ou avec le supérieur hiérarchique. » Le manager de proximité n'est qu'une courroie de transmission de décisions auxquelles il n'a pas ou peu été associé.
- > « Le développement des organisations matricielles et du reporting permanent qui contribue au sentiment de perte d'autonomie, d'utilité et d'efficacité des équipes. » L'activité n'est plus appréciée qu'au travers de tableaux Excel et non par une relation directe.
- > « L'utilisation à mauvais escient de technologies qui « cannibalisent » les relations humaines et qui créent une confusion entre ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas. » On préfère s'adresser un mail plutôt que de se parler directement.
- > « Le développement de nouvelles formes de taylorisme qui créent une perte de sens dans le travail par la standardisation des tâches et des relations. » A tous niveaux, les opérateurs sont tenus de respecter des procédures et des modes opératoires contraignants, peu ou mal expliqués et ne leur laissant plus de marge d'initiative.
- > « La réduction du collectif de travail à une addition d'individus. » Seules les performances individuelles sont prises en compte au détriment des performances collectives d'où le développement de comportements égoïstes.

Face à ce constat et me basant sur plus de 40 ans d'expérience, je vous suggère quelques règles de management, largement de bon sens, qui permettent d'associer efficacité et bien-être au travail.

Proximité

Les grandes batailles ne se gagnent pas de l'arrière. Si Bonaparte est devenu Napoléon, c'est au départ en franchissant le pont d'Arcole en tête de ses soldats. Cette proximité avec vos collaborateurs est essentielle. Elle vous permet de connaître les difficultés rencontrées, la charge de travail, le travail réel et pas seulement le travail prescrit. Elle permet d'alléger le système de reporting et surtout elle rend natu-



C'est à la demande du premier ministre que Henri Lachmann, président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric, avait établi l'année dernière le rapport « Bien-Être et efficacité au travail »

rel et aisé le soutien à vos collaborateurs. Le simple fait de s'intéresser à ce que font les gens, à leur poser quelques questions sur leur travail a souvent un effet considérable sur leur moral par le simple fait d'être reconnus. Sur ce point, ne négligez pas deux moments importants :

- > Les entretiens annuels d'évaluation, qui doivent être un moment privilégié d'échanges. Ils doivent être préparés et un temps suffisant doit leur être accordé.
- > La réalisation ou l'actualisation de votre document unique d'évaluation des risques professionnels. Réalisée sur le terrain, directement avec les opérateurs, c'est l'occasion d'un échange concret sur leurs tâches, leurs contraintes et leurs risques. Fuyez ces logiciels qui vous promettent un « document unique sans peine » et ne sont que la compilation de quelques tableaux vous coupant des réalités du terrain.

Travail d'équipe et soutien à vos collaborateurs

Il est loin le temps où Jules César pouvait dire « je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu », oubliant superbement que c'était ses légionnaires qui avaient fait le travail. Votre succès sera celui de votre équipe. Une équipe ce n'est pas la simple juxtaposition de talents de même qu'un orchestre n'est pas l'addition d'instruments divers. L'efficacité d'une équipe repose essentiellement sur ses capacités à se coordonner et à s'entraider. En tant que « chef d'orchestre », c'est à vous de fixer les objectifs, le tempo mais aussi de soutenir votre équipe en réglant les problèmes, adaptant l'organisation et en prenant en compte les besoins et les difficultés de vos équipiers. Il est clair que la proximité, objet du point précédent y contribuera naturellement.



Reconnaissance

En tant que manager nous avons souvent tendance à ne voir que les erreurs, les dysfonctionnements, « ce qui ne va pas » oubliant tout « ce qui va bien ». Considérant comme normal que le travail soit bien fait, nous jugeons inutile d'en faire la remarque. Marquer sa satisfaction, savoir dire quand « c'est bien » est la manière la plus efficace de dynamiser vos collaborateurs. Il ne s'agit pas de récompense pécuniaire mais de petits gestes au quotidien reconnaissant les efforts accomplis, la qualité du travail exécuté, les résultats obtenus. Elle peut prendre des formes différentes : mot de félicitation, témoignage public soulignant la qualité du travail réalisé, proposition d'une mission valorisante. Cette reconnaissance ne doit pas seulement être individuelle mais doit également s'adresser à l'ensemble de votre équipe : faire en sorte que votre service soit reconnu et valorisé est également essentiel.

Participation

Imposer ses décisions c'est faire comme si ses collaborateurs n'existaient pas. Faire participer aux décisions est une forme de reconnaissance importante mais aussi un facteur essentiel d'efficacité. En effet le travail ne peut être uniquement défini et organisé par la hiérarchie via des modes opératoires ou des processus aussi élaborés soient-ils. Il est constamment réorganisé et adapté par ceux qui le réalisent afin de tenir compte des inévitables changements des réalités de terrain. Faire participer à la définition des objectifs et à la stratégie à adopter permet à chacun d'agir efficacement au succès des projets qui le concernent, d'être créatif et de développer ses compétences. Là aussi, la présence sur le terrain facilitera grandement les échanges. Cette participation passe par une définition claire des rôles et responsabilités de chacun ainsi que par un partage de l'information. Le pouvoir n'appartient pas à ceux qui savent mais à ceux qui savent partager leur savoir.

Respect, en somme

Proximité, soutien, reconnaissance et participation peuvent être résumés en seul mot : le respect de vos collaborateurs. C'est la clef d'un mariage réussi entre efficacité et bien-être au travail. Cultivez le respect et vous mériterez pleinement votre statut de manager.

Eric Van Aerde

Quand c'est le résultat qui compte, exigez le diamant.

WITH Dyneema®

Pour avoir une totale confiance en vos produits, vérifiez qu'ils portent bien le diamant Dyneema®.

Tous les matériaux à hautes performances ne se ressemblent pas. Il vaut donc toujours mieux vérifier que vous utilisez bien la fibre Dyneema® authentique—“the world's strongest fiber”™.

La marque Dyneema® et le logo en forme de diamant ne peuvent être utilisés que sous licence par des entreprises agréées qui font la preuve de leur volonté de qualité et d'excellence en créant des produits innovants à base de notre matériau

UHMWPE léger et ultrarésistant. Du gant de sécurité aux dispositifs orthopédiques, en passant par les élingues et les gilets pare-balles, nos partenaires sont tous des acteurs majeurs de leur secteur industriel.

La fibre Dyneema® est largement utilisée dans des domaines très variés. Pour en savoir plus, visitez www.dyneema.com



a DSM Brand

HUMEUR

Ressources humaines ?

Les termes de « ressources humaines » sont maintenant d'un usage courant. La plupart des entreprises se sont dotées d'un DRH ou d'un RRH. Pour autant je n'aime pas cette appellation.

Ceci ne concerne évidemment pas les hommes qui exercent cette fonction, souvent très respectables et compétents. Non, ce que je n'aime pas c'est l'association de ces deux mots.

L'homme, une ressource, au même titre qu'une matière première, qu'une énergie que l'on gère à prix et à stock minimum ?

Il est courant d'entendre dire que les hommes qui la composent sont la première richesse de l'entreprise. Curieusement cette richesse ne figure nulle part dans ses comptes. Le bilan fait état de la valeur de l'entreprise : ses actifs, ses investissements, ses stocks, ... L'homme n'y figure pas. Il n'apparaît qu'au niveau du compte d'exploitation, dans la rubrique « charges de personnel ». Les salariés qui la composent sont une charge, pas une richesse pour l'entreprise.

L'homme aurait-il moins de valeur qu'un robot ?

On en arrive d'ailleurs au paradoxe suivant : l'investissement dans un robot figurera à l'actif de l'entreprise, l'embauche d'un collaborateur apparaîtra comme une charge ! L'homme a moins de valeur que le robot !

N'est-ce pas là une des raisons du mal-être que l'on observe dans beaucoup d'entreprises ? Ce manque de reconnaissance n'est-il pas à la base des risques psychosociaux (stress, manque de motivation, violence, ...) qui font l'actualité de la prévention. Comment être motivé quand on sait qu'on n'est qu'une charge qu'il convient de réduire ?

Ne pourrait-on rêver d'un système comptable permettant de faire figurer sa richesse humaine à l'actif de l'entreprise au même titre que n'importe quel investissement ? On pourrait même aller jusqu'à permettre son amortissement ainsi que cela se fait pour un équipement. Amortissement qui servirait à la formation, voire au financement des retraites.

Sans aller jusque là, il me semble indispensable de remettre le respect et la reconnaissance à l'ordre du jour du management des entreprises. Pour commencer ne pourrait-on pas procéder à un changement d'appellation et faire des DRH, les Directeurs des Richesses Humaines ?

Votre avis ?

Eric Van Aerde

SANTÉ-SÉCURITÉ : PAS ASSEZ MANAGEE

Le thème « santé-sécurité » concerne plus de la moitié des procédures de l'inspection du travail (52 % en 2009 comme en 2008), indique le rapport annuel 2009, qui souligne toutefois une hausse de 42% des interventions. Parmi les rubriques de la santé-sécurité, « contrôles-généralités » et « lieux de travail » regroupent le plus d'infractions. Les principes généraux de la prévention sont souvent oubliés et « la démarche d'évaluation des risques professionnels reste très éloignée des préoccupations, notamment des TPE. » Le plus souvent, c'est même « un exercice assez formel de rédaction d'un document-type, non actualisé. » Les principales observations des inspecteurs portent sur les conditions de travail, la taille des locaux, la vétusté, l'absence de protection, les défauts dans les équipements de travail. Particulièrement sur les matériels destinés à l'élévation de personnes ou de matériaux, ce qui accentue le risque de chute de hauteur et de TMS. Concernant l'amiante (plus contrôlée qu'en 2008), les inspecteurs notent la qualification insuffisante des entreprises intervenantes pour les opérations de retrait. Le risque chimique en général est insuffisamment pris en compte ce que révèle un suivi des expositions défaillants. Enfin, pour donner suite à la campagne 2008 sur les poussières de bois, il s'avère que les demandes de mise en conformité prononcées n'ont pas été assez suivies d'effet.



on en parle

Frenehard & Michaux

Travaux d'étanchéité : Nouvelle protection périphérique



Conçue pour répondre aux attentes des étancheurs, cette protection est composée de potelets 1100 mm fixés sur des attentes (L, Z, Platine) ou des presses à patin, de lisses Ø30 mm rigides, le tout en acier galvanisé à chaud, et d'une protection intermédiaire en filet (10 ou 20m). Les lisses sont évasées pour éviter le glissement. Les potelets possèdent un crochet à mi-hauteur et une clavette crantée. Le filet est serti d'une ralingue de 8 mm. Les supports de potelets possèdent un crochet permettant de solidariser la protection avec le filet. La presse à patin propose un

pré-réglage par palier et un serrage manuel et est munie de platines en EPDM.

Tous les éléments possèdent un n° de traçabilité. Conforme à la nouvelle norme NF P93-355.

Tél. : 02 33 84 21 21 / E-mail : antichute@frenehard-michaux.com

www.frenehard-michaux.fr

EazySafe

Optimisez vos formations Sécurité grâce au web

Grâce à un concept innovant et unique, EazySafe a développé une solution d'apprentissage et de certification en ligne avec une bibliothèque de cours sécurité disponible sur un espace auquel l'apprenant a accès via internet. L'administrateur peut suivre les réalisations et contrôler l'apprentissage et la certification par les utilisateurs.

La plateforme est disponible en plusieurs langues. Elle permet aussi la formation des personnels extérieurs et est parfaite pour les intérimaires ou les nouveaux embauchés. EazySafe est distribué en France par Distreazy et participe à Prevent'Ouest, stand H12, qui se tiendra à Rennes les 18 et 19 Mai.

contact@distreazy.com



Petzl

Lampes frontales compactes et robustes

Conçues spécifiquement pour les professionnels qui travaillent quotidiennement dans l'obscurité, les lampes de la gamme Pixa permettent de s'éclairer tout en gardant les mains libres pour travailler efficacement et confortablement. Leurs principaux points forts : robustesse, fiabilité, facilité d'utilisation et grande polyvalence d'usage. Cette gamme se décline en trois modèles adaptés à des typologies d'usages différentes. Pour répondre aux spécificités de chaque situation de travail, ces lampes peuvent être portées directement sur la tête, grâce au bandeau élastique, portée sans bandeau sur les casques Petzl Vertex ou Alveo (à l'aide de la platine de fixation fournie), ou encore posée sur le sol.



www.petzl.com

www.distreazy.com

Capital Safety

Longe élastique à absorption d'énergie

Grâce à l'absorption d'énergie sur toute la longueur, la longe Pro Strech est mieux équilibrée et l'absorbeur d'énergie n'encombre pas l'utilisateur. Elle est de surcroît entièrement élastique afin de conserver la longueur maximale souhaitée (1,5 à 2 m) sans traîner sur le sol ou gêner.



L'indicateur de chute intégré est facile à lire et à comprendre : le « OK » vert signifie que l'absorbeur d'énergie n'a pas été déployé, tandis que le « ! » rouge signale son déploiement, auquel cas la longe ne doit plus être utilisée.

La longe est pourvue d'un protège-étiquette velcro afin d'éviter que les étiquettes CE soient déchirées ou effacées par frottement.

Une large gamme de connecteurs est disponible selon les besoins de l'utilisateur : allant des mousquetons standards aux mousquetons d'échafaudage en aluminium à grande ouverture.

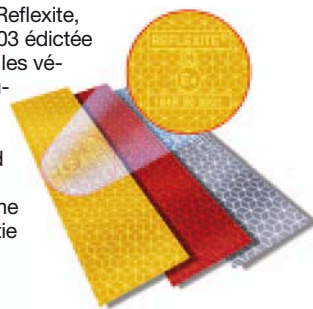
www.capitalsafety.com

Reflexite

Préciser les contours du véhicule pour le rendre plus visible

L'un des acteurs majeurs dans les matières rétro réfléchissantes, Reflexite, vous propose d'être en règle avec la norme européenne ECE 48-03 édictée par les Nations Unies, qui entre en vigueur au mois de juillet pour les véhicules. Il est largement reconnu dans le monde que le fait de souligner les contours d'un véhicule contribue directement à réduire le nombre d'accidents parce qu'il les rend beaucoup plus visibles dans toutes les conditions et par tout temps, spécialement quand il s'agit d'un véhicule long et lourd. La bande rétro réfléchissante VC104+ de Reflexite est parfaitement aux normes, ce que confirme son marquage E. Facile à découper et à appliquer, elle est garantie 10 ans lorsqu'elle est appliquée sur une surface rigide.

www.reflexite.eu



Goldex

Protection anti-coupures et bonne dextérité

Grâce à ses caractéristiques techniques, ce gant fabriqué par Singer est bien adapté pour tous les principaux travaux nécessitant une bonne dextérité ainsi qu'une protection importante contre les risques mécaniques et notamment la coupure (niveau 5). Tricoté une pièce et monté sans couture, ce gant améliore le confort de l'utilisateur (absence d'aspérité, de points d'échauffements), ainsi que la dextérité pour la prise d'objets fins.



Les fibres haute-technicité HDPE (Polyéthylène haute densité PEHD) procurent une excellente protection contre les risques mécaniques et l'enduction protectrice polyuréthane sur la paume permet d'apporter une bonne adhérence lors de manipulations tout en permettant de conserver une excellente souplesse. Coloris gris. Jauge 13. Dos aéré. Cartons de 100 paires ; sachets de 10 paires.

www.goldex.fr

Communiqués - Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, contactez le 01 45 23 33 78 ou info@pic-magazine.fr



Harcèlement moral : éléments de preuve nécessaires

Le contentieux en matière de harcèlement ne cesse de grossir car les salariés, de plus en plus nombreux, commencent à réagir.

Ainsi que nous le rapportions dans le n° précédent, les faits de harcèlement (moral notamment) sont les seuls à bénéficier d'une définition précise par le Code du travail. Toutefois, il convient de constituer un « dossier » avant d'entreprendre une action en justice : le juge aura besoin d'un commencement de preuve pour agir. L'article L 1152-1 du Code du travail prévoit bien « qu'aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour effet ou pour objet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. » Mais la Cour de Cassation a précisé tout récemment le rôle du juge en cas de litige relatif au harcèlement.

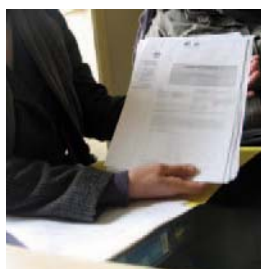
- > En premier lieu, c'est à la victime d'apporter des éléments de preuve laissant présumer le harcèlement.
- > Le juge intervient alors une première fois pour apprécier ces éléments et vérifier s'ils permettent effectivement d'établir une présomption.
- > Ce n'est qu'en cas de réponse positive que le défenseur sera obligé de démontrer la preuve contraire.

Rappelons que l'objectif premier lorsque de tels faits de harcèlement se produisent est bien de les faire cesser au plus vite. La voie judiciaire ne devrait être que l'ultime recours. Auparavant, il peut être plus rapide et efficace de rapporter les faits à sa hiérarchie et d'y rechercher un appui, l'employeur étant responsable à défaut de réaction rapide. Par ailleurs, il est aussi possible de faire désigner un médiateur. Dans tous les cas, pas de temps à perdre pour réagir.

Femmes : les violences bientôt analysées

La Dares va réaliser en 2011 et 2012 un « diagnostic clair et précis » des violences faites aux femmes au travail (harcèlement moral et sexuel, violences). C'est ce qu'a annoncé mi-avril Roselyne Bachelot, ministre des solidarités et de la cohésion sociale, lorsqu'elle a présenté le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes. La seule enquête nationale disponible à ce jour remonte à 2000...

CONSTITUER SON DOSSIER



Le juge peut présumer qu'il y a effectivement harcèlement s'il dispose d'éléments ou d'indices. Il appartient au salarié qui s'estime victime de harcèlement de rapporter des faits qui constituent des débuts de preuve. Pas toujours facile. Parmi les documents qu'il peut être utile de produire, retenons ceux-ci : attestations ou témoignages de collègues, d'anciens collègues ou d'un membre du CHSCT ; Certificat médical attestant d'un état anxieux consécutif au travail ; Correspondance par e-mails ou courrier dont le salarié peut prouver la provenance ; Notes de service ; Mesures vexatoires. Il importe que tous les documents produits soient datés et précis, que les circonstances soient bien relatées, que les propos rapportés soient cités entre guillemets, que la fréquence des faits reprochés soit rappelée. Le fait d'avoir officiellement saisi la hiérarchie en demandant à ce qu'il soit mis fin à la situation peut évidemment constituer un début de preuve supplémentaire.

Stress : la prévention évolue favorablement

Déployée dans 18 pays européens depuis octobre 2009, la campagne « Mieux vivre au travail » vient de s'achever. De premiers résultats sont disponibles.

Cette campagne visait à sensibiliser et encourager les entreprises, les partenaires sociaux, les acteurs institutionnels à agir pour mieux prévenir le stress et les risques psychosociaux. Les deux principaux outils étaient un site internet (www.mieuxvivreautravail.anact.fr) et un questionnaire interactif permettant d'évaluer ses actions en matière de prévention du stress au travail. C'est d'ailleurs en France que le taux de réponse a été le plus élevé de toute l'Europe (430 réponses sur un total de 1.836). Pour notre pays, une demi-douzaine d'enseignements principaux mérite d'être mentionnée.

> La prévention du stress au travail et des RPS évolue favorablement : plus de 25 % des entreprises déclarent aujourd'hui intégrer ce type de prévention dans leur politique de santé et 18 % affirment cette intention.

> La santé au travail est au cœur des « valeurs » affichées par les entreprises (80 %), toutefois elle se traduit encore timidement en termes de stratégie et de politique opérationnelle (58 %).

> En dépit des moyens, encore jugés insuffisants, des groupes de travail spécifiques émergent (30 %), ainsi qu'une fonction dédiée (25 %) : responsable prévention RPS.

> Les plus concernés par la prévention des RPS intègrent à leur plan d'action un processus de détection et de soutien aux personnes en souffrance (63 %), une analyse des facteurs de risque (55 %) et le suivi d'indicateurs spécifiques (comme l'absentéisme (49 %)).

> Parmi les démarches mises en œuvre, on distingue les actions d'ordre organisationnel qui visent à mieux réguler la charge (60 %), à enrichir le contenu des postes de travail (71 %), à développer l'autonomie des salariés (72 %) et les compétences (89 %).

En revanche, la prise en charge effective des personnes en souffrance est assez peu développée.

> Les entreprises les plus actives en matière de prévention concentrent leurs efforts sur la formation et la sensibilisation des managers (46 %).

Cependant, la formation et la communication sur les RPS restent faibles (21 % et 23 %).

LA LÉGISLATION PROGRESSE

19 pays européens sur 27 disposent désormais d'une législation ou de conventions collectives propres aux risques psychosociaux. C'est ce que révèle la Commission européenne dans sa 2^e évaluation de la transposition par les États membres, de l'accord-cadre européen sur le stress au travail.

La Commission considère que le fait qu'un état ait transposé cet accord une avancée importante car le stress est devenu un risque professionnel particulièrement préoccupant ; elle souligne au passage que « le phénomène aurait aujourd'hui un coût direct estimé à quelque 4 % du PIB de l'Union européenne. »

La Commission rapporte aussi que « au cours des dix dernières années, le phénomène du stress lié au travail a pris de l'ampleur dans 9 États membres et n'a reculé qu'en Suède »
Initialement, l'accord (2004) visait à amener employeurs et salariés à mieux comprendre la relation entre le travail et le stress et proposait une méthode d'identification et de gestion des problèmes.



Gamme de gants
FoodExpert

Pour chaque métier de la filière
une réponse d'expert !

Production, transformation, distribution, restauration : la gamme Mapa FoodExpert de Mapa Professionnel délivre des réponses adaptées à chaque application dans la filière agro-alimentaire.
Les gants Mapa FoodExpert ont été élaborés pour vous garantir une hygiène maximale dans le strict respect des réglementations en matière de contact alimentaire.
Trouvez le gant adapté à votre besoin sur www.mapa-professionnel.com.

Prévent'Ouest
RENNES
14-15 MAI 2011
Stand D 16

Votre filière sous haute protection

psycho

SALARIÉS : SATISFACTION EN AMÉLIORATION

France Telecom voit le taux de satisfaction de ses salariés remonter quelques mois après avoir revu son management et son organisation.

Autrement dit, cette reprise en mains n'était sans doute pas un luxe... En effet, selon une enquête réalisée par l'Institut CSA, près de 51 % des salariés de l'opérateur pensent que la qualité de vie au travail y est identique à celle qu'il prévaut dans les autres entreprises et 33 % la jugent même supérieure. L'enquête a été réalisée auprès de 2.000 salariés pour mesurer leur perception du changement en cours. Les résultats sont plutôt encourageants pour l'équipe dirigeante. Le pourcentage de confiance, notamment, est en hausse, alors que la grande enquête de 2009 avait permis de mesurer l'ampleur du malaise.

Quelque 6.000 managers, sur les 12.000 que compte France Télécom, ont également suivi des formations liées aux risques psychosociaux.



France Télécom déboutée face à son CHSCT

En déboutant France Télécom, qui avait tenté de faire annuler la délibération d'un CHSCT prévoyant une expertise pour évaluer les risques liés au stress au travail, la Cour de cassation a confirmé début mars la décision de la cour d'appel de Versailles.

C'est en janvier 2008, suite au rapport alarmant d'un médecin du travail, que le CHSCT du site d'Issy-les-Moulineaux décide de demander une expertise afin d'évaluer les risques psycho-sociaux liés au stress au travail. France Télécom, juge alors que le comité n'apporte pas d'éléments tangibles indiquant une dégradation des conditions de travail ou l'existence de pressions subies par les salariés. Elle assigne le CHSCT en annulation de cette délibération.

Déboutée par la cour d'appel de Versailles fin 2008, l'entreprise se pourvoit en cassation. Mais la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi en indiquant que « le risque grave d'atteinte à la santé des salariés était établi et qu'il justifiait le recours à l'expertise contestée ». En outre, elle souligne que « les fusions d'entités, les fermetures de sites, les transferts d'activités menés deux années auparavant avaient abouti à une compression des effectifs et obligé à des déménagements nombreux, (...) à une aggravation des conditions de travail et à l'apparition d'un stress sur le site. » Enfin, elle ajoute que « les attestations des représentants du personnel établissaient l'existence d'un ressenti des salariés exposés ou d'une situation objectivement dangereuse pour l'équilibre de leur santé mentale, comme un isolement total, l'obligation d'effectuer de façon quasi permanente des heures supplémentaires, le recours à des antidépresseurs. » En 2008 et 2009, 35 suicides, ont été dénombrés à France Télécom, en partie attribués à la mise en place du plan de restructuration Next, prévoyant le départ de 22.000 salariés.

Nouveau Puretough™ P3000

Une innovation respectueuse de l'environnement...



Gant idéal pour toutes les manipulations fines nécessitant une bonne protection contre les risques de coupure.

Environmentally
Friendly
Innovation

- Revêtement innovant avec mélange synthétique et de PU à base aqueuse au lieu de solvant. Exempt de diméthylformamide (DMF), de formaldéhyde, de silicone, de phtalate (plastifiant) et de colorant azoïque.

- Traitement hydrofuge et oléofuge.
- Tricoté sans couture en fibres hautes performances utilisant la technologie de tricotage Techcor®.
- Fabriqué au Portugal.

Pour plus d'informations, consultez notre site www.comasec.com/fr



Love your hands, we do™



Europe : menace sur le bien-être des travailleurs

Paradoxalement, alors même que les faits de harcèlement ou de brimades sont de mieux en mieux connus et de plus en plus dénoncés, la situation semble se dégrader en Europe. C'est ce qui ressort du nouveau rapport de l'EU-Osha (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail), dont nous annonçons la publication dans notre dernier n°.

Violence & harcèlement

La violence et le harcèlement affecteraient 5 % à 20 % des travailleurs européens et 40 % des cadres seraient concernés par ces pratiques sur le lieu de travail. Parallèlement, ils ne sont qu'environ 25 % des cadres à avoir mis en place des procédures pour y remédier. Le phénomène varie sensiblement d'un pays à l'autre, ainsi que selon les secteurs et les méthodes, toutefois, c'est dans le secteur sanitaire et social et dans l'éducation -puisque plus 50 % des cadres le qualifient de problème de sécurité et de santé- que le phénomène semble le plus grave.

Conséquences économiques

« Le harcèlement sur le lieu de travail peut conduire au stress, à la maladie de longue durée, voire au suicide.

Les conséquences économiques en sont une productivité réduite, un accroissement de l'absentéisme pour raisons de santé, un roulement plus rapide du personnel et un retrait prématuré de l'activité pour incapacité, à un âge parfois très précoce », a indiqué Jukka Takala, directeur de l'EU-Osha.

L'agence considère aussi que les initiatives s'attaquant à ce problème sont insuffisantes, de même que les actions de sensibilisation et de prévention ; elle déplore, enfin, que dans nombre de pays européens, les violences sur le lieu de travail soient encore mal reconnues.



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

fiprotec amiet lpr

Venez nous rencontrer sur notre stand

**Prévent'Ouest
RENNES
18 & 19 MAI 2011**

Stand C18 - Hall 5

Une semelle anti-dérapante remarquable !



Modèle Genève S2 SRC

Des qualités d'adhérence hors du commun. Une protection de très haut niveau dans le secteur agroalimentaire, comme sur tout sol glissant.

La solution 4 en 1

Parka 4 en 1 très fonctionnelle composée d'une veste et d'un gilet intérieur avec manches amovibles. Un vêtement Haute Visibilité modulable pour une protection efficace contre le froid et les intempéries.



Parka CERVIN 4 en 1



*Protéger l'homme et
la femme au travail*

www.groupe-rg.com

quoi de neuf

Que proposent les fabricants pour la protection, la sécurité, la santé, l'équipement, le confort dans le monde du travail ?



La main sûre dans un gant de velours

Hit parade. Le gant d'assemblage à usages multiples HyFlex 11-800 de Ansell tenait déjà une place de choix sur le podium. Sensiblement améliorée, la nouvelle version demeure au sommet.

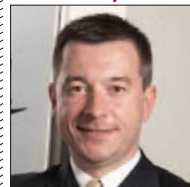
S'agissant d'une version plus performante de ce produit phare, devenu une référence sur le marché, c'est presque une nouveauté. Le gant d'origine en mousse nitrile offrait un bon compromis entre préhension, confort, protection et performance pour la manutention générale. Aujourd'hui, c'est probablement le meilleur choix dans sa catégorie. Le 11-800 intègre maintenant la technologie « Zonz Knit » qui réduit la fatigue des mains en soulageant les articulations de la contrainte physique. Cette technologie innovante repose sur un procédé de tricotage breveté utilisant plusieurs formes de mailles afin de rendre le gant plus étirable pour une souplesse et une dextérité maximales. Adapté aux nombreuses applications exigeant une forte polyvalence, il convient particulièrement aux applications d'assemblage léger dans les secteurs comme l'automobile, la plasturgie et le secteur des produits finis et répond aux besoins en logistique et entreposage. Les travailleurs qui recherchent une protection mécanique simple et une grande précision dans la manipulation pour les applications sèches ou légèrement huileuses apprécieront ce nouveau confort. Les niveaux de performance du gant restent inchangés (EN 388:3131).

www.ansellhyflex.com

3 questions à...

Denis Leblond,
Business Unit Manager France, Ansell Healthcare

Qu'est ce qui fait la particularité du HyFlex 11-800 sur le marché ?



flexibilité au niveau des articulations.

La qualité des matériaux comme de la fabrication sont très supérieures. Les matériaux, c'est le nylon que nous avons sélectionné, particulièrement doux et élastique, avec un tricotage (jauge 15) qui donne plus de mailles au cm². C'est aussi la mousse de Nitrile, cet enduction dont Ansell est l'inventeur, à la fois respirant, flexible et résistant. Ce gant est le seul à ne comporter ni silicone, ni latex, ni solvants dangereux. La technologie de tricotage « Zonz Knit », enfin, nous a permis d'augmenter encore la

Quelles sont les premières qualités recherchées par les porteurs de gants ?

Ce que nous enseignent l'ensemble de nos études a été confirmé par la dernière en date, conduite auprès de 44 entreprises et plus de 240 porteurs de gants. Les qualités recherchées par les intéressés sont, dans cet ordre là : 1- Confort ; 2- Protection ; 3- Dextérité. Les responsables sécurité nous le confirment en précisant qu'un gant inconfortable n'est pas porté, fût il le plus protecteur.

Vos études vous ont-elles conduit à d'autres innovations ?

Un enseignement supplémentaire a été que plus de 20% des porteurs souhaitaient une amélioration de la résistance à la coupure et un supplément de protection. Cela a donné naissance au Hyflex 11-502, dont la fabrication fait appel au vanisage, c'est à dire un tricotage simultané intérieur et extérieur. Au contact de la main et protégée de l'abrasion, une fibre Dyneema qui résiste à la coupure. Résultat : meilleure protection mécanique sans perte de confort ni de dextérité.



Workwear

Pour les pros de la pose ou de la peinture

La nouvelle ligne de vêtements professionnels Decotec 2R a été développée spécifiquement pour les professionnels de la peinture et de la pose (carreleur, parqueteur, plaquiste...) et conserve toutes les caractéristiques qui ont fait le succès de la collection précédente : design, ergonomie et fonctionnalité. Un tissu Cordura a été ajouté sur les zones les plus sollicitées et les coutures sont ultra-résistantes. Une attention particulière a été portée sur la protection du porteur, conduisant même le fabricant, Molinel, à équiper les poches Smartphone d'un tissu anti-ondes : ce dispositif protège l'organisme des ondes électromagnétiques émises par les téléphones portables.

www.molinel.com



Environnement ATEX

Lampe de poche ultra-résistante

La gamme DayLite à LED de Duracell propose s'enrichit d'une nouvelle lampe torche destinée aux environnements dangereux : l'Atex 3AAA a été spécialement conçue pour résister aux conditions extrêmes, et aux matières explosives. Cette nouvelle lampe supporte en effet, selon le fabricant, la poussière, l'eau et les chocs. Comme les autres DayLite, elle diffuse une lumière blanche homogène de qualité. Certifiée ATEX II 1G Ga Ex ia IIC T5 (équipement de catégorie 1), elle peut fonctionner dans des environnements dangereux et des conditions extrêmes en diffusant toujours une lumière à faible consommation énergétique.

<http://fr.duracell.com/fr-FR/>



Chutes de plain-pied

La surchaussure antiglisse étanche

Environnements humides, sols glissants, projections de fluides gras, les risques de chutes et de glissades dans les industries nécessitent un équipement adapté, en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Afin de répondre aux exigences du secteur industriel, Gaston Mille a spécialement conçu Overgrip, une surchaussure facile à utiliser qui garantit une hygiène irréprochable et dont les capacités d'adhérence et d'imperméabilité offrent aux visiteurs une sécurité maximale. Adhérente sur sols lisses, humides et gras, Overgrip® est conforme à la norme EN ISO 20347-2007 pour la résistance à la glisse de niveau SRC. Avec des résultats aux tests d'adhérence 2 fois supérieurs à la norme, Overgrip est la surchaussure la plus adhérente du marché, selon son fabricant.

Sans ouvertures latérales, cette surchaussure est parfaitement étanche aux flaques et projections basses. Elle est aussi résistante aux hydrocarbures et à l'abrasion.

Afin de respecter les règles d'hygiène en vigueur dans les industries, Overgrip s'enfile sur la chaussure en toute simplicité grâce à une tirette de mise en place et de retrait sur le talon. Utilisable par des visiteurs successifs, elle est lavable et réutilisable à volonté.

www.gastonmille.com



Harnais GRAVITY

Harnais antichute, 4 points d'attache. Bouclerie en alliage d'aluminium, Boucles SPEEDY ALU sur les tours de cuisse et la ceinture. Poids : 1570g

Casque SKYLOR PLUS

Casque avec jugulaire à ouverture de sécurité, clips pour lampe frontale. Existe en 4 couleurs.

Homologations additionnelles :

Déformation latérale (LD), isolation électrique (440 V a.c.)

Très basse température (-20°C)

Projection de métal en fusion (MM)



www.camp-france.fr

Que proposent les fabricants pour la protection, la sécurité, la santé, l'équipement, le confort dans le monde du travail ?



www.triax-securite.com



www.mure-peyrot.com



www.kiplay.com
www.cordura.com



www.rld.fr

Le coin des livres

Retrouvez une sélection d'outils pour sensibiliser vos équipes à la Sécurité et à la Santé au Travail

Le Livre du Mois

L'Accueil Sécurité dans les Collectivités



Indispensable pour informer et sensibiliser les nouveaux arrivants et les agents aux risques liés aux différents métiers exercés au sein des collectivités (atelier, espace verts, voirie, ...), ainsi que les consignes hygiène et environnement.

Ref : 040910

Prix HT : **5,20 €**

32 pages

(Personnalisable au logo de votre entreprise sur demande)



Sauveteur, Secouriste du Travail

Trop souvent ignorés jusqu'à peu, il est maintenant essentiel de les identifier ! Ce livret permet à vos salariés de détecter leurs causes et leurs effets pour pouvoir s'en prémunir et ainsi identifier les comportements qui relèvent du management de ceux qui deviennent du harcèlement.

Ref : 050910

Prix HT : **7,11 €**

56 pages



Le Guide des 1ers Soins d'Urgence

Dépliant très pratique, ce Guide de poche est à emporter partout avec soi. Il donne l'essentiel des informations utiles sur les premiers secours. Il décrit une marche à suivre très claire aussi bien pour les situations d'urgence vitale que pour les accidents de la vie courante.

Ref : 060910

Prix HT : **5,59 €**

Dépliant 14 pages

(Personnalisable au logo de votre entreprise sur demande)



Le Manuel de Secourisme

Face à des situations concrètes (15 thèmes abordés : chute, électrisation, hémorragie, écrasement, brûlure, asphyxie, plaie, malaise, ...), des réponses simples, claires et précises avec l'explication par l'image des premiers gestes à faire. Essentiel pour vos salariés !

Ref : 020910

Prix HT : **5,20 €**

36 pages

(Personnalisable au logo de votre entreprise sur demande)



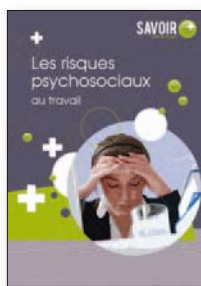
L'accueil Sécurité dans l'Industrie

Le Livret **Accueil Sécurité dans l'Industrie** est un moyen très adapté pour marquer l'engagement de votre entreprise vis-à-vis de la sécurité et de l'environnement. Circulation, incendie, port des charges, EPI, électricité, produits dangereux... : toutes les consignes générales de sécurité sont abordées dans ce livret.

Ref : 010910

Prix HT : **5,20 €**

32 pages, Format A5
(Personnalisable sur demande)



Les Risques Psychosociaux au Travail

Trop souvent ignorés jusqu'à peu, il est maintenant essentiel de les identifier ! Ce livret permet à vos salariés de détecter leurs causes et leurs effets pour pouvoir s'en prémunir et ainsi identifier les comportements qui relèvent du management de ceux qui deviennent du harcèlement.

Ref : 030910

Prix HT : **5,20 €**

20 pages

(Personnalisable au logo de votre entreprise sur demande)

Bon de commande

A retourner à : PIC - 91 rue du Fbg Saint Denis - 75010 - Paris

Pour toute demande de personnalisation et de commande en nombre, appelez le **01 45 23 33 78**

Nom / Prénom : _____

Société : _____

Adresse : _____

_____ C.P. : _____

Tél. : _____ Ville : _____

Je règle à la commande : ☐ chèque > à l'ordre de PIC

Ref	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
TOTAL HT :			
+ TVA (5,5%)			
Frais de port et emballage			+ 8 €
TOTAL TTC :			

Le tarif indiqué est valable jusqu'au 31/12/2011 (TVA : 5,50%) en France seulement. Pour l'étranger, nous consulter.

TP Média : SARL au capital de 40.000 € - 488 819 137 RCS PARIS

Veille juridique

Les lois, règlements, décrets, directives, arrêtés, normes, notes et communications que vous devez connaître.

RISQUES PROFESSIONNELS

Pénibilité et retraite anticipée

Décret paru au JO du 31 mars 2011 – Ce décret précise les facteurs de risques professionnels pris en compte dans le cadre de la prévention de la pénibilité ainsi que du droit à une retraite anticipée pour pénibilité. Voir la page que nous y consacrons en Actualités.

RISQUE MECANIQUE

Résistance des gants à la piqûre : nouvelle norme

ASTM F 2878-10 – « Standard Test Method for Protective Clothing Material Resistance to Hypodermic Needle Puncture » – L'ASTM International a adopté une nouvelle norme sur la résistance des gants à la piqûre par des aiguilles hypodermiques, développée par l'IRSST et l'ÉTS. Cette norme prend en compte le fait qu'une aiguille hypodermique, en plus d'être plus fine que les sondes normalisées utilisées pour les tests de perforation, a une pointe coupante.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Stress dans les télécommunications

Arrêté paru au JO du 26 février 2011 – Les dispositions de l'accord du 27 mai 2010 portant sur le stress professionnel et les risques psychosociaux, dans le cadre de la convention collective, sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et salariés des entreprises relevant de la convention collective des télécommunications

RISQUE CHIMIQUE

Reach : ajout de nouvelles substances

Règlement paru au JO de l'Union Européenne du 18 février 2011 – Ce règlement ajoute de nouvelles substances à l'annexe XIV du règlement n°1907/2006/CE Reach qui répertorie les substances SVHC (extrêmement préoccupantes) dont la mise sur le marché nécessitera une autorisation préalable. C'est le cas notamment du phtalate de dibutyle ou du 4,4' – diaminodiphyl-méthane.

RISQUE CHUTE DE HAUTEUR

Interdiction d'un antichute mobile

Avis paru au JO UE du 5 avril 2011 – Cet avis signale à nouveau que les antichutes mobiles conçus selon la norme EN 353-1 ne sont plus présumés conformes puisqu'ils ne respectent pas certaines exigences essentielles de sécurité de la directive « EPI », conformément à l'interdiction déjà prononcée par les britanniques.

BIOCIDES :

> ajout de l'acide nonanoïque

Directive parue au JO de l'Union Européenne du 9 février 2011 – La directive 98/8/CE du parlement européen est modifiée afin d'inscrire l'acide nonanoïque comme substance active à l'annexe I de celle-ci.

> ajout du fénoxycarbe

Directive parue au JO de l'Union Européenne du 9 février 2011 – La directive 98/8/CE du parlement européen est modifiée afin d'inscrire le fénoxycarbe comme substance active à l'annexe I de celle-ci.

> ajout de l'acétate de (Z-E)-tétradéca-9,12-diényl

Directive parue au JO de l'Union Européenne du 9 février 2011 – La directive 98/8/CE du parlement européen est modifiée afin d'inscrire l'acétate de (Z-E)-tétradéca-9,12-diényl comme substance active à l'annexe I de celle-ci.

> ajout de la bifenthrine

Directive parue au JO de l'Union Européenne du 9 février 2011 – La directive 98/8/CE du parlement européen est modifiée afin d'inscrire la bifenthrine comme substance active à l'annexe I de celle-ci.

> ajout de substances actives

Arrêté paru au JO de l'Union Européenne du 26 février 2011 – Cet arrêté complète la liste des substances actives pour être utilisées dans les produits biocides du type 18 (insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes).

SECOURISME

La DCT habilitée pour la formation aux premiers secours

Arrêté paru au JO du 26 février 2011 – La Direction générale du ministère du travail, de l'emploi et de la santé est habilitée pour les formations aux premiers secours.

SÉCURITÉ CIVILE

IRP - IGH

Arrêtés paru au JO du 18 février 2011 et du 25 mars 2011 – Ces arrêtés notifient l'agrément d'organismes pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les IRP (immeubles recevant du public) et les IGH (immeubles grande hauteur).

RISQUES PHYSIQUES

Nouvel examen pour les équipements sous pression

Arrêté publié au JO du 18 février 2011 – Cet arrêté met en place la réévaluation périodique, nouvel examen à faire réaliser lors de la requalification périodique de certains équipements sous pression par un expert d'un organisme habilité.

ATEX

Rapprochement des législations européennes

Communication parue au JO de l'Union Européenne du 4 février 2011 – Cette communication concerne le rapprochement des législations des états membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Régime agricole : conditions d'affiliation

Décret paru au JO du 9 février 2011 – Ce décret fixe les conditions d'affiliation à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles des stagiaires du régime agricole et de certains salariés effectuant certaines activités (exploitations de dressage, travaux d'entretien des parcs et jardins...).

AGRICULTURE

Programme de prévention du ministère de l'agriculture

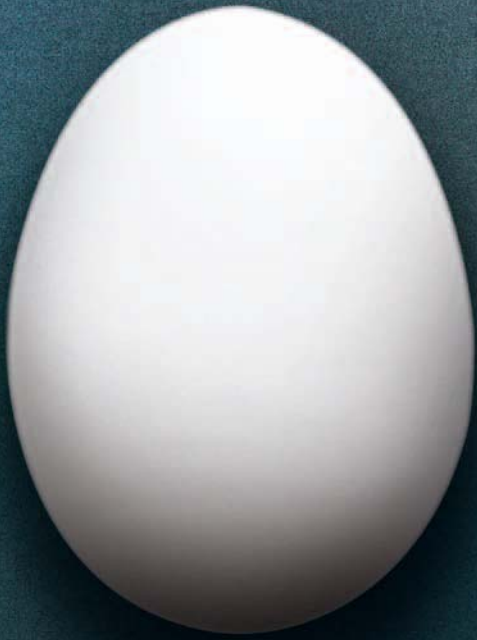
Note parue au BO du ministère de l'agriculture du 25 février 2011 – Cette circulaire présente le programme de prévention établi par le CHSM (comité d'hygiène et de sécurité ministériel) du ministère de l'agriculture pour 2011. On y relève notamment : préparation des futurs CHSCT, formation des membres des CHS et des IHS, analyse des DUERP, prévention des TMS...)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Gestion de la sécurité des infrastructures routières

Décret paru au JO du 13 mars 2011 – Ce décret introduit dans le code de la voirie routière les dispositions relatives aux conditions de mise en œuvre sur le réseau routier d'importance européenne de 4 procédures de gestion technique de la sécurité des infrastructures routières aux phases de la conception, de la construction et de l'exploitation des voiries concernées (évaluation des incidences du projet d'infrastructure sur la sécurité routière, audits de sécurité des caractéristiques...).

fonction publique
btp
services
industrie
établissements de santé



MAÎTRISE DES RISQUES

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Préventica

LYON
27 28 29 SEPT. 2011

LE CONGRÈS / SALON DE RÉFÉRENCE

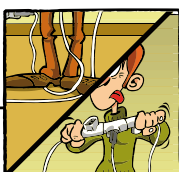
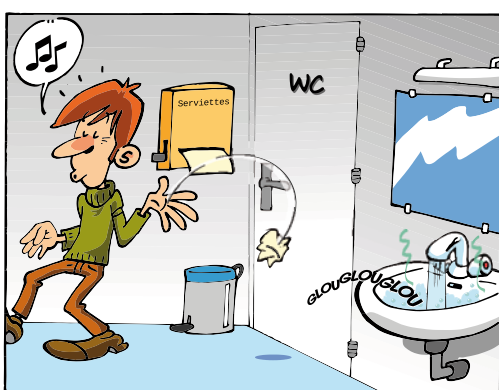
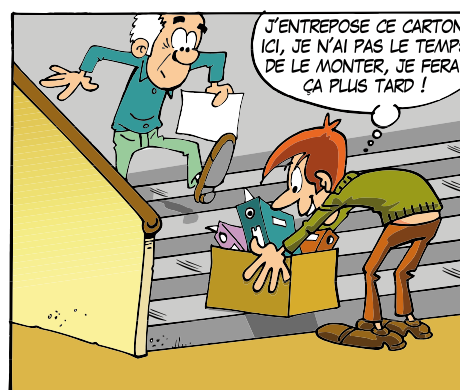
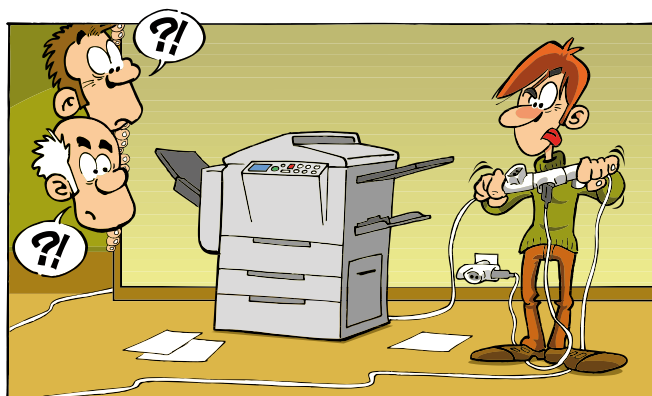




Pour visiter : preventica.com

Code invitation obligatoire **RLPIC**

UNE QUESTION DE COMPORTEMENT !



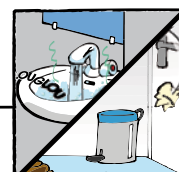
JE NE FAIS PAS DE BRANCHEMENT SAUVAGE ET NE LAISSE PAS DE RALLONGE ÉLECTRIQUE EN TRAVERS DU PASSAGE.



JE N'ENTREPOSE RIEN SUR LES MARCHES. J'ADOpte UNE BONNE POSITION DE MANUTENTION.



JE MAINTIENS MON BUREAU ET LES PASSAGES DÉGAGÉS. J'ADAPTE MON POSTE DE TRAVAIL À MA MORPHOLOGIE.



JE NE GASPILLE PAS L'EAU ET J'UTILISE LES POUBELLES MISES À DISPOSITION.

Ensemble, améliorons notre comportement !

Votre pack PIC !



Le magazine de la Protection Individuelle & Collective

Tous les 2 mois, retrouvez toutes les informations sur la sécurité et la santé au travail, dont vous avez besoin pour agir



Le Guide d'Achat Annuel

Toute l'offre en équipements : l'outil indispensable pour bien acheter



L'Annuaire de la Distribution

L'outil exclusif pour trouver les meilleurs distributeurs de votre région



www.pic-magazine.fr

24h/24, 7j/7, votre accès illimité aux archives de votre magazine et aux services



e-Newsletter

Tous les 15 jours, recevez l'e-mail qui résume l'essentiel de l'actualité dans la prévention



Bulletin d'abonnement à retourner à : PIC - Protection Individuelle & Collective

91 rue du Faubourg Saint Denis - 75010 Paris - Tel : 01 45 23 33 78 - Fax : 01 48 00 05 03

Oui, je souhaite m'abonner à PIC pour 1 an (6 numéros) : 119 € TTC au lieu de 150 €

J'économise 31 €, soit plus de 20 % de réduction !

Je règle : ☐ chèque > à l'ordre de Protection Individuelle & Collective ☐ à réception de la facture

Merci de compléter vos coordonnées :

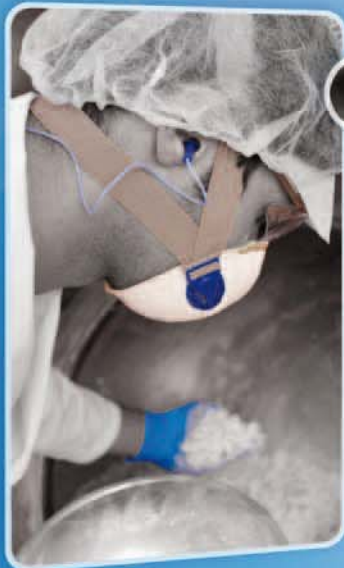
Nom/Prénom : _____ Etablissement : _____ Fonction : _____
 Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____
 E-mail : _____ Signature : _____

Tarif valable jusqu'au 31/12/10 (TVA : 2.10%) en France seulement. Pour l'étranger, nous consulter. Les abonnements sont automatiquement renouvelés d'une année sur l'autre sauf avis contraire de votre part signifié un mois avant la date d'échéance. Conformément à la loi « Informatiques et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de l'éditeur.

TP Média : SARL au capital de 40.000 € - 488 819 137 RCS PARIS



UNE VISION DU FUTUR
DES SOLUTIONS
ACTUELLES



Nous croyons en une évolution continue.

L'expertise acquise grâce à nos solides relations clients nous permet de concevoir et de faire évoluer nos solutions produits pour répondre aux besoins de votre activité.

Pour découvrir l'ensemble de notre gamme de produits,
rendez-vous sur le site www.evolutionofcare.com

Evolution Of Care

L'évolution pour votre bien-être. Des solutions innovantes pour le monde de demain.